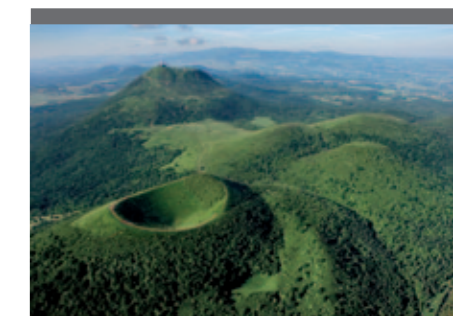


LES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES, FACTEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES



LES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES, FACTEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Avertissement

Toutes les données présentées ici sont issues d'un travail de recherches interdisciplinaires et interrégionales conduit par des Universités et des centres de recherche dans le cadre d'un PSDR 3, accompagné, en Rhône-Alpes par des acteurs que sont Rhône-Alpes Tourisme et le Parc Naturel Régional des Bauges.

Tous les documents cités en annexes, ainsi que ce guide, sont accessibles et téléchargeables sur les sites : pro.rhonealpes-tourisme.com/amenites www.psdr-ra.fr

Nos remerciements à Daniel Roybin⁽¹⁾ et Véronique Quiblier⁽²⁾ pour le suivi au quotidien de la démarche PSDR 3.

Laboratoires

13 labos/équipes impliqués, dont :

- UMR GAEL, INRA-UPMF, Grenoble
- UMR METAFORT, Cemagref, Clermont-Ferrand
- UR ADBX, Cemagref, Bordeaux
- EM et DTM, Cemagref, Grenoble
- Equipe Multicom, Sc. cognitives, LIG-CNRS UJF-INPG Grenoble
- IREGE, Eco-gestion, Université de Savoie Chambéry
- CREDECO-CREDEG, CNRS Université de Nice

⁽¹⁾ INRA SAD - SUACI GIS

⁽²⁾ Mission Valorisation des recherches (Plate-Forme régionale développement rural Rhône-Alpes)

Partenaires

- Rhône-Alpes Tourisme
- PNR des Bauges, Le Chatelard (Rhône-Alpes)
- Syndicat interprofessionnel de la Tome des Bauges (Rhône-Alpes)
- CRTA, Comité Régional du Tourisme d'Auvergne
- Système Permanent d'Observation du Tourisme (SPOT - Auvergne)
- PNR des Volcans d'Auvergne, Aydat (Auvergne)
- Syndicat du Saint-Nectaire, Baisse-en-Chandesse (Auvergne)
- CDT Gironde, Comité Départemental du Tourisme (Aquitaine)
- Syndicat Mixte du Pays Médoc (Aquitaine)

AVANT-PROPOS

« **Je ne reverrai plus ces beaux paysages, ces forêts, ces lacs, ces bosquets, ces rochers, ces montagnes dont l'aspect a toujours touché mon cœur** ». Jean-Jacques Rousseau, *Les Rêveries du promeneur solitaire, Huitième promenade*.

« **Si nous ouvrons nos yeux à la beauté du ciel, à la beauté de la terre, elles nous accorderont un plaisir sans limite, un plaisir sans cesse devant nos yeux, nuit et jour, parfait et débordant. L'homme qui fait son délice de telles choses [...] ne se les verra jamais disputer par aucun autre. La raison en est que la beauté des montagnes et des rivières, de la lune et des fleurs n'a jamais été la propriété de personne.** »

Kaibara Ekiken, philosophe botaniste médecin japonais, contemporain de Jean-Jacques Rousseau, *Pensées*

En cette année du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, la publication de ce guide, tombe à point nommé. Parmi les nombreuses facettes de Jean-Jacques Rousseau, écrivain, philosophe, musicien, botaniste, celle du promeneur solitaire, amoureux de la nature, des espaces et des paysages est fondamentale, notamment en ce qu'elle a nourri les idées du penseur naturaliste.

Reflète de l'âme chez les Romantiques, le paysage, et plus généralement les éléments déterminants d'un territoire, en constituent des attributs singuliers, des signes distinctifs, permettant à un lieu, à une destination de se faire connaître, de se faire reconnaître comme unique.

Cette production d'identité est une combinaison d'attributs choisis en nombre relativement limité pour leur pouvoir euphorisant de séduction, produisant des images extrêmement attractives dont le contenu ne peut être que positif.

Les valeurs positives attachées à une destination sont directement liées aux composantes actives qui rendent amène son environnement et ses paysages. Or ces composantes sont variables suivant les différents utilisateurs.

Destination pleine Nature, première région protégée de France, Rhône-Alpes est constitué d'une mosaïque de territoires et de paysages qui a pu faire dire à Jean-Michel Jarre qu'elle était « *une Europe en miniature* ».

Les millions de visiteurs qui fréquentent chaque année notre région en sont parfaitement conscients, qui placent parmi les premiers motifs de leurs séjours ses paysages et son environnement exceptionnel.

Qu'ils soient éléments de décor à contempler sans modération ou lieu de pratiques et de récréation, les multiples paysages, ces étendues de pays que l'on peut voir d'un seul regard, et leurs composantes, séduisent, émeuvent et constituent les identifiants d'une destination.

À l'heure de la mondialisation du tourisme, de la concurrence et du numérique qui « amène les destinations au cœur du salon de chaque voyageur potentiel », il est de première importance que chaque site et chaque destination soient effectivement en capacité de déterminer les composantes de ses patrimoines qui constituent ses aménités pour les différents usagers.

Singulières et originales pour chaque destination, ces aménités constituent les éléments des images positives qui lui sont attachées, et déterminent les capacités de valorisations des offres sur place, qu'elles soient activités et prestations de loisirs et de tourisme, qu'elles soient productions locales, agricoles ou artisanales.

Ces aménités sont ainsi les éléments déterminant de la marque attachée à la destination.

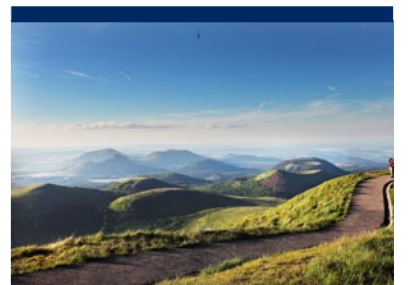
En ces temps marqués par la volonté des territoires de s'organiser et de se doter de stratégie de développement raisonné il est de première importance qu'ils puissent repérer les univers favorables de séductions et d'usages qu'ils développent et quantifier leurs impacts sur leur économie, leurs habitants et leurs écosystèmes, et ce en particulier pour l'activité touristique des destinations et les productions issues des terroirs.

L'important travail interuniversitaire conduit sur trois ans dans le cadre du programme AMEN, inscrit au PSDR 3, suivi et rendu opérationnel par des acteurs du terrain des trois régions concernées, sous le pilotage de Rhône-Alpes tourisme, vise à favoriser l'identification et la mesure des composantes d'aménités pour tout produit de terroir, site ou destination.

Les apports principaux de ce guide résident d'une part dans l'approche proposées des aménités environnementales, qui permet de les définir et d'en comprendre le concept, d'autre part dans l'explication simple et didactiques des méthodes utilisables pour identifier, évaluer et quantifier les aménités, enfin dans les restitution des premières approches réalisées in vivo qui fournissent des repères pour faciliter la mise en œuvre de pareilles approches.

« *Les primevères et les paysages, [...] ont un défaut grave : ils sont gratuits. L'amour de la nature ne fournit de travail à nulle usine* » regrette Aldous Huxley dans *Le Meilleur des Mondes*. Cette première approche prouve, au contraire, l'importance qu'ils revêtent pour le développement économique, culturel et social des territoires.

Puisse ce guide, contribuer à développer des économies territoriales efficaces et harmonieuses en matière de tourisme, de loisirs et de productions locales ainsi valorisées.



CE QU'IL FAUT RETENIR, LES PRINCIPAUX RÉSULTATS



Les aménités environnementales sont des composantes essentielles de la singularité et de l'attractivité d'un territoire.

La définition de leurs approches et l'identification de leurs contenus permettent aux acteurs de l'aménagement, de la protection et de la valorisation des territoires de mieux appréhender leurs composantes en fonction de leurs valeurs environnementales, économiques, sociales et culturelles.

Ces aménités environnementales sont désormais potentiellement valorisables pour parvenir à un développement durable d'un territoire en conduisant des approches qualitatives et quantitatives auprès des clientèles.

Ces approches permettent **d'identifier d'une part les liens existant entre les différentes aménités** (paysages et biodiversité) **et les attirances**, les caractères séduisants des territoires, que l'on nomme préférences déclarées; **d'autre part les liens effectifs existant entre aménités et territoires de pratiques**, consommées sur place par le visiteur (préférences révélées avec l'exemple de la pratique des activités de pleine nature analysées sur le PNR des Bauges), ce que l'on nomme préférences effectives; enfin **la valeur ajoutée économique que représentent les aménités environnementales** se traduisant concrètement par les propensions à payer des consommateurs face à un produit identitaire (avec l'expérimentation complète réalisée sur la tome des Bauges).

Une fois déterminés les apports des aménités pour le développement durable du territoire, suivant les trois axes que sont l'environnement, l'économie et le social, la Recherche propose l'approche concrète de démarches privées et publiques pour une bonne gouvernance et la coordination nécessaire entre acteurs, en s'appuyant notamment sur les dispositifs existants pour assurer la maîtrise foncière nécessaire à la préservation des aménités environnementales. Il en est ainsi des baux ruraux environnementaux (BRE), des SCOT, des ZNIEFF, et des chartes que l'analyse privilégie (dans le cadre

ou non des PNR), très employées qu'elles sont aujourd'hui pour la mise en valeur du patrimoine naturel avec les avantages qu'elles apportent notamment du point de vue de la réelle gouvernance partagée du projet et de sa capacité à réduire les coûts de coordination des acteurs privés et publics. Dotés des indicateurs socio-économiques approchés à l'échelle communale et territoriale, les acteurs du développement des territoires sont en capacité de cerner et d'évaluer quantitativement la réalité de l'impact des aménités environnementales que ce soit au niveau d'une activité, d'un produit ou d'un territoire.



Ils peuvent ainsi entamer une démarche raisonnée de sauvegarde et de valorisation des paysages et de l'environnement de leurs territoires au profit de son développement durable.

SOMMAIRE

8 INTRODUCTION

12 DOSSIER 1 LES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES ET MON TERRITOIRE

14 QUE SONT LES AMÉNITÉS TERRITORIALES ?

18 COMMENT ÉVALUER OBJECTIVEMENT
LES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES
DE MON TERRITOIRE ?

28 DOSSIER 2 LES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES, LES PAYSAGES ET LES PRODUITS DU TERROIR

30 QUELLES RELATIONS Y A-T-IL ENTRE LES PAYSAGES,
LES ÉCOSYSTÈMES, LA BIODIVERSITÉ
ET LES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES ?

34 QUELLES RELATIONS Y A-T-IL ENTRE
LES PRODUITS DU TERROIR
ET LES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES ?

38 DOSSIER 3 LES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES, SÉDUCTION GARANTIE, FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

40 QUELLES SONT LES INFLUENCES DES AMÉNITÉS
ENVIRONNEMENTALES SUR L'ATTIRANCE
ET LE CHOIX D'UNE DESTINATION ?

46 LA GESTION COLLECTIVE DES AMÉNITÉS
PAR LES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS

50 CONCLUSION GÉNÉRALE

54 ANNEXES

INTRODUCTION



Pour la très grande majorité des vacanciers de courts, moyens ou longs séjours, parmi les trois premiers critères de choix d'une destination touristique, on trouve **la beauté du cadre et des paysages.**

84% des pratiquants français et 86% des pratiquants étrangers ont pour motif de séjours la découverte des régions, des patrimoines et des terroirs. 95% des français partant en vacances considèrent que la « campagne » permet de profiter d'un patrimoine nature très important, diversifié et bien valorisé. Complémentairement, une des valeurs majeures attachées au séjour à la montagne est la beauté et la majesté des paysages et des points de vue... À l'évidence, plus que jamais, les valeurs d'attraction, de séduction et de pratiques de l'environnement et des paysages sont à l'ordre du jour pour les destinations touristiques qui se présentent via des iconographies multiples et accueillent des visiteurs de plus en plus curieux, de plus en plus mobiles, de plus en plus avertis. Le caractère séduisant, charmant de l'environnement et des paysages se qualifie par l'expression « aménités environnementales », l'aménité désignant le caractère agréable d'une chose ou d'un être.

Aménité, (lat. *amenitas*), *sf.*
Agrément accompagné de douceur. Aménité d'un lieu. Douceur accompagnée de grâce et de politesse. L'aménité des mœurs, du style. Définition du Petit Littré.

LES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHÉ

Cerner les composantes actives qui rendent amène son environnement et ses paysages, repérer et qualifier les composantes positives – et les composantes négatives – pour les différents utilisateurs, définir les univers favorables de séductions et d'usages qu'ils développent, enfin quantifier leurs impacts sur le développement du territoire, la qualification et la valeur des produits, la fréquentation touristique des espaces et la consommation, constituent un enjeu majeur pour le développement économique, social et culturel des destinations. Et ce d'autant plus que les sensibilités à la nature et à l'environnement se développent en continu et constituent, pour un public chaque jour de plus en plus important, des valeurs qu'il souhaite voir prises en compte dans leurs choix de consommateurs, y compris et surtout pour leurs choix de loisirs et de tourisme.

Toutes les données présentées dans ce document sont issues d'un travail de recherches interdisciplinaires et interrégionales conduit par des universités et des centres de recherche de Rhône-Alpes, d'Auvergne et d'Aquitaine, dans le cadre d'un PSDR, accompagné, en Rhône-Alpes, par des acteurs que sont Rhône-Alpes Tourisme et le Parc Naturel Régional des Bauges. Elles sont ponctuellement enrichies d'informations issues d'autres travaux portant sur des sujets concordants ou connexes. Ce projet de recherche a porté sur la valorisation et la gestion des aménités environnementales dans les espaces ruraux de plaine et de moyenne montagne et sur leur incidence sur le développement régional.

L'étude a visé à :

- Cerner la réalité opérationnelle des aménités environnementales,
- Évaluer l'importance du potentiel de demande des consommateurs,
- S'interroger sur la cohérence et l'efficacité des stratégies publiques et privées d'offre d'aménités environnementales.

Elle a permis d'identifier et d'analyser les modalités possibles de valorisation de ces aménités dans les espaces écologiquement remarquables et les formes de coordination qui permettent de concilier activités économiques et actions de protection des ressources et des milieux naturels.

La question des aménités est au cœur des discussions sur les dynamiques territoriales rurales et le potentiel d'emplois induits dans de nombreux secteurs d'activités parmi lesquels l'agriculture et les services, dont prioritairement celui du tourisme et des loisirs. Mais leur contribution effective à ces dynamiques n'est pas assez connue. Cela vient notamment de ce que la notion même d'aménités est difficile à appréhender du fait de son caractère subjectif et cognitif très marqué et de ce que la gamme des vecteurs et mécanismes possibles de valorisation des aménités nécessite d'être plus approfondie. Ce projet a donc également eu pour objectif de clarifier l'intérêt de ce potentiel de développement territorial, à partir d'observations réalisées en Rhône-Alpes, en Aquitaine et en Auvergne. L'objet de ce document est d'en présenter les principaux résultats et enseignements à l'usage des acteurs du terrain.

**ANNEXE 17
LES PRINCIPAUX PARTENAIRES
DU PROJET AMEN**



LE CONTENU DE LA DÉMARCHE

La démarche a été organisée autour de quatre axes.

– Le 1^{er} axe a concerné **la définition, la délimitation et la caractérisation des aménités** et a visé à mieux cerner le concept d'aménités. Il s'articule autour de la confrontation entre **une approche fonctionnelle des aménités**, réalisée par les écologues à partir de variables naturelles et patrimoniales **et une approche cognitive** qui veut mettre en évidence les dimensions subjectives dans la formation des préférences (représentation et perception des aménités).

– Le 2^e axe a identifié **les vecteurs directs et indirects de valorisation des aménités** et a fait une évaluation économique de la demande, en combinant trois approches :

- l'approche des « préférences révélées » des touristes et résidents pour certains territoires (enquêtes sur les loisirs de nature);
- l'approche des « préférences déclarées » des consommateurs pour différentes aménités (paysage, biodiversité...) et leur usage conjoint (via une enquête « ad hoc »);
- l'approche expérimentale en vue d'identifier, évaluer et différencier les réactions affectives, cognitives, conatives et les consentements à payer (CAP) des consommateurs face à un produit identitaire.

– Le 3^e axe a porté sur **la nature des stratégies privées et publiques d'offre territoriale d'aménités**, les problèmes de coordination entre acteurs et l'efficacité des formes institutionnelles qui sont mises en œuvre pour mettre en phase les vecteurs de valorisation et de préservation des aménités. L'analyse privilégie l'outil « charte » (dans le cadre ou non des PNR) très employé aujourd'hui pour la mise en valeur du patrimoine naturel. Elle est plus particulièrement centrée sur :

- son contenu et sa cohérence avec les documents d'urbanisme et les zonages environnementaux, pour la maîtrise foncière nécessaire à la préservation/valorisation des aménités;
- sa capacité à réduire les coûts de coordination des acteurs privés et publics;
- la coordination entre une stratégie publique de fourniture d'aménités et une offre privée d'aménités, au niveau d'un site, mais aussi entre les sites.

– Le 4^e axe a permis d'estimer **l'impact des aménités sur le développement régional** en conjuguant deux analyses :

- une approche micro-régionale qui cible des indicateurs socio-économiques à l'échelle communale;
- une approche micro-économique axée sur toutes les activités ou produits qui valorisent les aménités d'un territoire donné.



ANNEXE 1
LES AMÉNITÉS DES ESPACES RURAUX : COMMENT LEUR GESTION ET LEUR VALORISATION PEUVENT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ? SYNTHÈSE

Grâce au caractère différent des trois terrains de recherche mobilisés en Aquitaine, en Auvergne et en Rhône-Alpes, des comparaisons transversales ont été réalisées dans la phase finale du projet. Ces comparaisons ont permis de tirer des enseignements généraux sur **la mise en œuvre pratique d'une stratégie de valorisation d'aménités sur un territoire, notamment pour accompagner la définition du positionnement et des thèmes à retenir pour l'identité du territoire et la valorisation de ces ressources**. Cela a été l'objet des approches de traductions opérationnelles assurées par Rhône-Alpes Tourisme et le PNR des Bauges, territoire d'expérimentation concrète pour l'approche universitaire conduite en Rhône-Alpes.

Les résultats concernent les acteurs publics et privés qui interviennent sur le territoire, au-delà de ceux avec qui ce projet a été construit (gestionnaires des PNR, acteurs locaux et régionaux du tourisme et de l'agro-alimentaire).

Plus précisément, les 4 axes de travail du projet ont permis d'obtenir les résultats opérationnels suivants :

- La notion d'aménités revisitée : ses définitions, les approches fonctionnelles et cognitives qui en rendent compte, une ou des typologies opérationnelles et un concept clarifié pour leur analyse.
- Les spécificités et les caractéristiques de la demande d'aménités, observées sur ces 3 régions, sur des territoires aux caractéristiques diverses et pour des activités différentes ont été validées et permettent de mieux identifier les vecteurs de valorisation des aménités.
- L'analyse des formes institutionnelles de gestion et de valorisation des aménités permet de commencer à évaluer la pertinence et l'efficacité de cet arsenal de moyens contractuels et juridiques de gestion de ces espaces dotés d'aménités. Quelques éléments sont présentés dans ce document.

– L'évaluation de la contribution au développement régional des stratégies de développement, qui s'appuient sur la valorisation des aménités par les produits de terroir et les services touristiques, permet d'illustrer concrètement, par des exemples, l'importance de cette toute nouvelle approche.

Des discussions approfondies ont eu lieu avec tous les acteurs partenaires de cette recherche qui ont été associés au projet pendant toute sa durée, avec la mise en commun de toutes sortes de questions, aussi bien factuelles, informationnelles (bases de données, acteurs relais, etc.) que méthodologiques.

De fait, cette démarche exploratoire a été, autant que faire se peut, une démarche opérationnelle, avec comme objectif de proposer une approche efficace et pertinente pour les territoires.

Le présent document en restitue l'essentiel.

Cependant, il ne peut cerner de manière complète le sujet des aménités environnementales au service du développement territorial durable en raison de l'absence de démarches expérimentales complètes conduites in vivo sur quelques territoires tests. Par contre, les enseignements sont d'ores et déjà validés, probants et constituent une bonne base pour permettre aux acteurs de considérer la prise en compte des aménités environnementales de leur territoire comme une dimension indispensable pour mettre en œuvre une démarche de développement durable.



ANNEXE 2
AMÉNITÉS DES ESPACES RURAUX : COMMENT LEUR GESTION ET LEUR VALORISATION PEUVENT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ? RÉSUMÉ

LES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES ET MON TERRITOIRE



— QUE SONT LES AMÉNITÉS TERRITORIALES ? 14

— COMMENT ÉVALUER OBJECTIVEMENT LES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES DE MON TERRITOIRE ? 18

Ce premier dossier vise à cerner ce que sont les aménités territoriales, c'est-à-dire savoir comment aborder les éléments et les valeurs de séduction de l'environnement et des paysages qui constituent les valeurs fortes de la destination touristique à la fois dans le processus de choix, dans celui des pratiques enfin dans celui de l'appropriation et de la restitution. Il convient pour cela de pouvoir en déterminer les composantes, d'en percevoir les appréhensions par les différents groupes d'individus, d'en comprendre les lectures et les usages, et d'en déterminer les valeurs qui s'y rattachent, du point de vue des sens, de la culture, de l'identité, du rapport à soi et à l'autre, de l'économie. L'approche par les aménités en permet une parfaite lecture.

QUE SONT LES AMÉNITÉS TERRITORIALES ?

Partant de la définition de ce que sont les aménités il s'agit de bien comprendre comment et en quoi elles concernent un territoire, dans leurs deux approches complémentaires : celle, subjective, qui fait appel aux sens, aux modes de perception, à l'imaginaire et aux valeurs qui y sont attachées, à l'usage et à la mémorisation ; celle, objective, qui s'appuie sur les approches fonctionnelles, écologiques et anthropiques, ce qui correspond à la double approche, de la demande et de l'offre. Des exemples viennent illustrer les propos et les « matérialiser ».

LES AMÉNITÉS : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les aménités sont « **les attributs, naturels ou façonnés par l'homme, liés à un espace ou à un territoire et qui le différencient d'autres territoires qui en sont dépourvus** » (OCDE, 1999). Cette définition est très large, et les conjugaisons possibles du terme « aménités » sont nombreuses. Cela impose de clarifier cette notion dans une perspective de valorisation de toutes les ressources disponibles (paysages, produits de qualité terroir, patrimoine bâti, services, etc.) et donc de développement des territoires.

L'origine du terme « aménités » est ancienne et remonte à l'époque romaine (Amenitas, Cicéron, l'an 66 avant JC). **Le terme évoque l'agrément, le charme, la beauté d'un lieu ou d'un paysage.** Il s'agit d'un espace doté de caractéristiques vécues comme agréables à voir ou à sentir. Dans le cas d'une personne (période moderne, 1740), cela évoque son amabilité, son charme, la douceur, la grâce et la courtoisie, voire ses qualités morales (affabilité, bonté).

Il faut noter que le sens de ce terme relève de cultures différentes et a un sens différent selon qu'il s'emploie au singulier ou au pluriel. En français et au singulier (aménité), dans la tradition latine, il s'agit d'un lieu agréable, avec des dimensions à la fois naturelle, économique, sociale ou culturelle. En anglais et au pluriel (amenities), dans la tradition anglo-saxonne, cela évoque plutôt les avantages non monétaires, liés à la propriété d'un bien immobilier, d'aménagements ou d'équipements.

Il est donc nécessaire d'approfondir de façon plus précise la signification de ce terme à la mode. Il faut mener de front une **typologie subjective** des aménités qui prend en considération des attributs ou des caractéristiques liées aux sens, au mode de perception et au vécu des « usagers », et une **typologie objective** qui en privilégie une approche fonctionnelle, écologique et anthropique. Cette distinction ouvre la voie à une double approche **par la demande et l'offre d'aménités** (VOIR L'ENCADRÉ CI-CONTRE).

La littérature a remis ce terme au goût du jour, en particulier l'OCDE (1999), en mettant plutôt l'accent sur l'offre. Dans le cadre de la démarche mise en œuvre, il s'agit de rééquilibrer ces deux approches par la demande et l'offre d'aménités de manière plus interactive.

TYOLOGIES SUBJECTIVES ET OBJECTIVES DES AMÉNITÉS

1. ON OBSERVE EN PREMIER LIEU, LE CARACTÈRE TRÈS SUBJECTIF DES AMÉNITÉS PERÇUES...

Les aménités apparaissent tout d'abord de manière très subjective, avec parfois des « valeurs » de sens contraire : un même espace naturel peut être vécu par certains visiteurs comme un lieu très agréable, esthétique et chargé de plaisirs et par d'autres, au contraire, comme un lieu qui angoisse ou fait peur. On constate donc la dimension cognitive des aménités, c'est-à-dire du côté de la perception et du vécu.

Cette dimension ne saurait être réduite à ce qui est « vu », à l'esthétique d'un paysage. Elle inclut aussi ce qui est lié à tous les sens : vue, toucher, odorat, saveur et goût, ouïe... jusqu'à des motivations inconscientes profondes. On comprend alors qu'un même lieu puisse être source de conflits d'usages et de controverses. Autrement dit, cette perception est à la fois :

- la vision esthétique que l'on a des paysages, de la flore et de la faune...
- mais aussi l'odeur de l'air, de la nature...
- le calme ou le « silence »...
- la « nuit noire » ou « nocturnité »...
- la valeur des espaces non bâtis, sauvages ou peu anthropisés ;
- les valeurs éthiques, de respect, d'authenticité des personnes qui fréquentent ce lieu...
- les valeurs culturelles d'identité, de tradition et d'appartenance à ce lieu.

Cette grande diversité des modes de perception des aménités explique qu'elles soient considérées comme « multiformes » et que pour valoriser des aménités aussi diversement perçues, il faille prendre en compte et comprendre ce vécu subjectif.

2. ...MAIS IL FAUT DÉVELOPPER AUSSI UNE APPROCHE OBJECTIVE DES AMÉNITÉS OFFERTES.



Si l'on veut développer une stratégie efficace de valorisation des aménités, ces vécus très subjectifs imposent que l'on élabore aussi, pour un espace donné, une typologie fonctionnelle et objective des aménités, via une approche écologique et anthropique, dynamique.

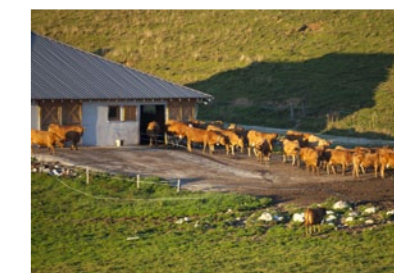
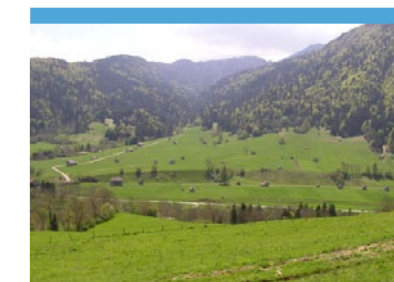
Une telle typologie est utile pour faciliter la préservation des aménités et comprendre le caractère spécifique des aménités recherchées par chaque profil d'usager.

On peut distinguer :

- les espaces naturels à dominante minérale (alpages, sommets, falaises et rochers...);
- les espaces naturels à dominante hydrologique (lacs, torrents, marais, zones humides...);
- les forêts, lisières, bocages et haies, jusqu'aux modes d'exploitation du bois ;
- les écosystèmes, la flore, la faune, la biodiversité ;
- les espaces agricoles : pâturages, vergers, cultures, vignes... ;
- le patrimoine bâti : villages, églises et châteaux, grangettes...

Cette typologie systémique doit être rigoureuse, conjuguée de façon différente selon les territoires concernés, de manière à faire ressortir les combinaisons d'aménités qui caractérisent un espace donné et le différencient des autres espaces.

AMÉNITÉS : AGRÉMENT, CHARME, BEAUTÉ D'UN LIEU, D'UN PAYSAGE.



LES AMÉNITÉS : COMMENT S'APPRÉHENDENT-ELLES ?

Une fois précisé ce que l'on entend par « aménités environnementales », il faut analyser comment qualifier et quantifier le potentiel de valorisation – et donc de développement – que cette ressource peut représenter pour un territoire donné. La **variabilité de la demande** des différents usagers, voire ses contradictions, peut se traduire par la naissance de conflits d'usages et de controverses.

Deux exemples

- Dans le massif des Bauges, la progression des forêts et de leurs lisières au détriment des prairies, est perçue négativement par les résidents, qui la vivent comme la fin de l'agriculture de leur enfance, mais positivement par les amateurs de randonnées, qui y voient de nouveaux espaces à conquérir.
- L'incompatibilité entre la pratique des sports tous terrains (moto, quad, etc.) et la recherche de tranquillité et de silence par les randonneurs et les familles qui louent des gîtes d'étapes.

Les aménités ne font donc pas consensus. Face à ces tensions, il convient de veiller à préserver la pérennité des aménités recherchées, en développant des projets de territoire cohérents autour d'enjeux communs, avec des règles qui permettent de prévenir les pollutions, de gérer les densités de population et de préserver la qualité de l'environnement comme cela est mis en place par endroit, par exemple dans des PNR. De ce point de vue, la référence à une **typologie objective** (VOIR ENCADRÉ PAGE PRÉCÉDENTE) permet de s'assurer que tous les aspects des aménités sont pris en compte dans l'**offre d'aménités** des projets de territoire.

Devant les difficultés à construire une vision commune des aménités, il est préférable d'observer dans les faits ce que recherchent et apprécient les personnes qui fréquentent ces espaces – dont les touristes, mais pas exclusivement (VOIR L'ENCADRÉ CI-CONTRE) –, ce qu'ils consomment et font au cours de leur présence sur le site, de façon à percevoir leurs centres d'intérêts et le rôle des aménités dans l'attraction et la pratique des territoires. Cela revient à construire en fait un **équilibre entre offre et demande d'aménités** via une interaction positive entre les préférences des usagers de ces espaces et les stratégies de gestion des aménités par les acteurs publics et privés.

Il s'agit donc de faire l'inventaire de tous les **vecteurs de valorisation** des aménités. On parle d'**externalités positives** lorsqu'elles sont liées à une connotation environnementale favorable et à une bonne appréciation par toutes les personnes qui fréquentent ces espaces (VOIR L'ENCADRÉ CI-CONTRE). Ces externalités peuvent alors être à l'origine d'une valorisation et donc de revenus monétaires. Les vecteurs les plus classiques ou les plus fréquents sont le tourisme rural vert et diffus, les activités récréatives, l'économie résidentielle et l'achat de produits de qualité terroir via les circuits courts.

Certaines particularités sont à prendre en compte pour une bonne valorisation des aménités environnementales :

- Elle doit être cohérente avec le développement durable, ce qui signifie une temporalité longue (patience et longueur de temps...);
- Elle doit intégrer la grande importance du lien à la tradition et aux activités liées aux générations anciennes (image positive, voire idéalisée, de la grand-mère);
- Elle doit tenir compte de ce qu'une aménité n'est jamais isolée ou isolable : il existe au contraire des systèmes conjoints d'aménités ou « bouquets d'aménités » (villages, prairies, vaches, lisières, bocages, forêts). Cela ressort clairement des approches cognitives (VOIR CHAPITRE SUIVANT)
- Elle doit enfin considérer que les bouquets d'aménités varient selon le profil des populations concernées (VOIR L'ENCADRÉ CI-CONTRE).



DEFINITIONS UTILES POUR L'ANALYSE DES AMÉNITÉS

1. LES DIFFÉRENTS PROFILS POSSIBLES DES USAGERS D'UN TERRITOIRE DONNÉ

Ce qui différencie les usagers d'un site, c'est surtout la durée de leur séjour sur le site en question. Cette durée conditionne les dépenses effectuées par ces personnes (pour le logement, la nourriture, les activités de loisir...) et donc conditionne l'importance de la contribution au développement local.

On distingue :

- **LE RÉSIDENT** : personne habitant de manière principale ou secondaire sur le site et fréquentant les espaces touristiques à partir de sa résidence;
- **LE TOURISTE** : personne en déplacement hors de son environnement habituel pour une durée **d'au moins une nuitée**, pour des motifs non liés à une activité rémunérée;
- **L'EXCURSIONNISTE** : personne en déplacement pour **un jour**, sans consommation de nuitée.

2. LES AMÉNITÉS, ENTRE « BIENS PUBLICS » ET « EXTERNALITÉS »

Les aménités sont considérées par les économistes comme liées à la notion de « **bien public** ». Il s'agit d'un bien qui n'a pas de prix [ou un prix incomplet], dont l'usage ne peut s'exprimer en termes marchands [= en monnaie]. Par opposition aux biens privés, les biens publics se définissent par deux caractéristiques : non-rivalité et non-exclusion.

- « **NON-RIVALITÉ** » signifie que l'usage simultané d'un bien ou d'un service est possible par plusieurs personnes sans en restreindre l'accès à d'autres. Par exemple, la vue d'un paysage ou d'un phare en mer peut être partagée par beaucoup, à la différence de la consommation d'une bière;
- « **NON-EXCLUSION** » signifie que l'usage des biens publics n'est pas réservé aux personnes qui en paient le prix. Autrement dit, il n'y a pas de droit de propriété explicite qui interdise à quelqu'un de « consommer » ce bien : un parc public par exemple, à la différence d'un jardin privé.

Cependant, l'aménité n'est pas un bien public en tant que tel, mais l'agrément qui peut naître de la fréquentation de ce type de bien. Autrement dit, le plaisir qu'un paysage procure est une aménité alors que le paysage lui-même est un bien public.

Ce dernier est un « stock » d'usages possibles, tandis que l'aménité est un « flux » que les économistes appellent externalité (positive dans ce cas). Une externalité provient de situations où les décisions de consommation ou de production d'un agent affectent directement la satisfaction (bien-être) ou le profit (bénéfice) d'autres agents, sans que le marché fasse payer ou rétribue l'agent pour cette interaction. On parle d'externalités positives ou négatives selon qu'elles sont source d'utilité ou de désutilité.

En conclusion, le devoir des acteurs publics et privés d'un territoire donné est de préserver la qualité du stock de biens publics qu'ils gèrent, de façon à maximiser le flux d'aménités dont il peut être à l'origine et donc à augmenter les ressources potentielles à valoriser.

3. DES EXTERNALITÉS POSITIVES AUX RENTES TERRITORIALES



La valorisation de ces externalités positives peut être à l'origine de **rentes territoriales** qui résultent de la rencontre entre l'**offre spécifique** de produits et de services de qualité liés à ces aménités et leur **demande** très attachée aux caractéristiques intrinsèques de ce territoire qu'évoque la typicité et la spécificité de ces produits.

Cette rente territoriale se définit comme un **surplus** (= valeur ajoutée) par rapport à la stricte rémunération de tous les facteurs de production des entreprises, en comparaison avec le coût total des entreprises fabriquant des produits similaires et de qualité comparable, mais dans des territoires génériques privés des mêmes aménités.

COMMENT ÉVALUER OBJECTIVEMENT LES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES DE MON TERRITOIRE ?

Évaluer objectivement les aménités est bien l'enjeu majeur pour pouvoir, en pratique, identifier, pour le territoire considéré, les composantes des aménités, par catégories d'usagers, en distinguant les composantes qui renvoient une image positive de celles qui ne plaisent pas. **L'approche cognitive d'un territoire** permet de répondre à ces questionnements en mobilisant deux techniques complémentaires :

– **L'approche par le « photolangage »** permet de mesurer **comment les différents usagers se représentent les aménités** lors de leur rencontre avec un patrimoine naturel. Il s'agit de soumettre les usagers à une série de photographies du territoire étudié et de leur demander d'en sélectionner et d'en classer certaines suivant les questions posées. On peut ainsi désigner les représentations mentales

que différentes catégories de personnes ont du territoire considéré. L'application présentée ici comme exemple a été réalisée dans le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.

– **L'approche par l'oculométrie** mesure **comment les usagers perçoivent les aménités**. La technique de l'oculométrie permet de suivre les mouvements oculaires lors de l'inspection d'une scène visuelle. On peut ainsi d'une part déceler le mode d'appréhension générale du paysage par la personne, d'autre part repérer les éléments constitutifs du paysage qui sont les plus regardés et ceux qui sont les plus délaissés. L'enregistrement des commentaires permet d'apprécier les valeurs positives ou négatives attachées à chacun de ces éléments. L'application présentée ici a été réalisée dans le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.

L'APPROCHE COGNITIVE D'UN TERRITOIRE : L'EXEMPLE DU TERRITOIRE DES BAUGES

PRÉSENTATION SUCCINCTE DE LA DÉMARCHE

L'aménité environnementale résulte de la rencontre entre une personne et un patrimoine naturel (conçu dans son acception large de paysages et de toutes ses composantes qu'elles soient d'origine naturelle ou d'origine anthropique).

Dans cette situation, la personne éprouve une sensation de bien-être : ce qu'elle voit, sent, entend... lui plaît. C'est donc suite à ce mécanisme subjectif que naît l'aménité. Par conséquent, il est indispensable de repérer comment il opère.

L'approche cognitive contribue à la définition, la délimitation et la caractérisation des aménités et vise à mieux cerner le concept d'aménités notamment à travers la question du sens que leur confèrent les usagers. Elle permet de répondre aux deux questions fondamentales qui concernent les aménités qui sont, pour chaque usager, d'une part celle de leur représentation, d'autre part celle de leur perception.

COMMENT LES DIFFÉRENTS USAGERS SE REPRÉSENTENT-ILS LES AMÉNITÉS ?

Pour mener cette approche, il convient d'utiliser une méthode dénommée « Photolangage » qui permet de communiquer par la photographie : les personnes interrogées se servent de photographies pour construire leur cadre de pensées. Cette méthode est utilisée ici pour appréhender les représentations mentales que différentes catégories de personnes ont du massif des Bauges. Les personnes interrogées sont des résidents, des touristes, des excursionnistes et des personnes « neutres » qui ne connaissent le massif qu'abstraction ou pas du tout.

Concrètement, les sujets ont accès à tout un jeu de photos prises dans les Bauges et doivent, à l'aide de ces photos, effectuer différentes tâches : « choisir des photos qui caractérisent le mieux, selon elles, le massif des Bauges », « choisir des photos pour raconter une journée passée dans le massif »...

Les résultats obtenus permettent d'identifier ce qui, pour chaque catégorie d'utilisateurs, est identifiant pour le territoire, comporte un caractère de singularité, d'attraction, de séduction, permet d'imaginer – ou de représenter – le mieux une mise en activité, une pratique (affordance) voire une journée type sur le territoire. Nous obtenons là un corpus d'informations fondamentales pour les divers temps de l'appréhension d'un territoire imaginé, rêvé, perçu, vécu, mémorisé, restitué.

Les résultats montrent que ce qui caractérise le mieux les Bauges pour les personnes « neutres », c'est le milieu naturel ; pour les « touristes », le patrimoine bâti et les produits de terroir.

En outre, la journée que la plupart de ces personnes racontent consiste à :



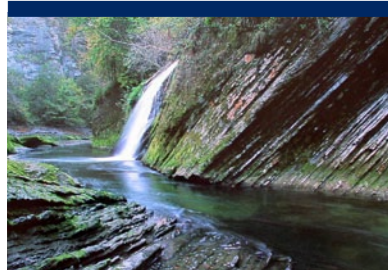
Faire une balade à pied sur un sentier de randonnée.



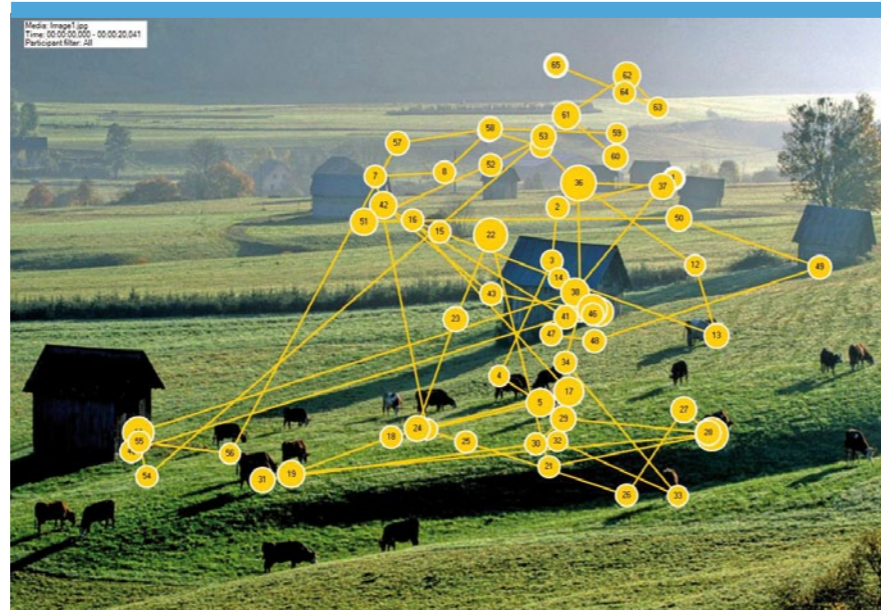
Observer, être curieux au cours de la promenade.



À la fin de la journée, occuper le temps qui reste pour acheter du fromage.



L'AMÉNITÉ PEUT APPARTENIR AU REGISTRE DE LA SÉDUCTION ET DU DÉCOR...



COMMENT LES DIFFÉRENTS USAGERS PERÇOIVENT-ILS LES AMÉNITÉS ?

Pour mener cette approche, les chercheurs utilisent l'oculométrie qui consiste à suivre les mouvements oculaires lors de l'inspection d'une scène visuelle. Pour ce projet, les personnes sont placées face à des images de paysages des Bauges, ces images comportant plusieurs aménités. Les pauses et les trajectoires oculaires sont capturées par une caméra et la personne interrogée doit raconter ce qu'elle voit, dire ce que cela lui évoque. L'objectif est de repérer les aménités (éléments de paysage) qui sont les plus regardées et de repérer celles qui sont délaissées. Les sujets de cette expérience sont soit des personnes qui fréquentent le massif : résidents, excursionnistes et touristes, soit des personnes qui ne connaissent pas le site.

Ci-dessus : Les mouvements oculaires du regard d'une personne qui fréquente le massif des Bauges

Le commentaire de cette personne :

« Je vois un paysage de moyenne montagne, avec un troupeau de vaches, de nombreux abris qui doivent servir de granges pour le foin. »

« Cela m'évoque la nature, la campagne, le calme... ça me replonge dans mon enfance. »

« Je m'y vois bien en balade en famille, pour une belle journée de découvertes et de rencontres. » (Affordance)

L'APPROCHE DÉVELOPPÉE



LE TERRITOIRE

Le territoire qui sert ici d'exemple est celui du Massif des Bauges.

Le Massif des Bauges, situé à cheval entre la Savoie et la Haute-Savoie, constitue la partie centrale des Préalpes du Nord. Au cœur du sillon alpin, le massif possède des paysages façonnés par un système agro-pastoral étroitement associé à une tradition du bois.

Sa biodiversité se distingue par :

- La géologie et la géomorphologie, avec un relief au découpage particulier que l'on pourrait qualifier de « déchiqueté », du fait de l'érosion éolienne du quaternaire qui lui donne son allure de *forteresse naturelle*.
- La faune et flore qui révèlent un grand nombre d'espèces animales et végétales présentes sur le territoire (1 300 espèces floristiques et 500 espèces faunistiques).
- L'architecture avec des constructions baujues typiques : grangettes et tavalans.
- L'agriculture, production laitière et fromage (fruitières en activité) et l'exploitation du bois.

L'AMÉNITÉ ENVIRONNEMENTALE ET L'AFFORDANCE

La naissance de l'aménité **environnementale** résulte finalement de la rencontre entre un usager et les éléments de patrimoines d'un territoire, structure unique naturelle et construite par l'homme, tels que la flore et la faune, les paysages cultivés, le patrimoine historique, voire les traditions culturelles.

Ces composantes (ce « stock ») se distinguent des caractéristiques ordinaires d'un territoire car elles sont reconnues comme précieuses, ou, en termes économiques, exploitables. Il s'agirait alors de lieux et de traditions dont certains individus ou la société dans son ensemble peuvent tirer une utilité. Si cette rencontre provoque un flux de bien-être chez ledit usager, c'est-à-dire si ce qu'il voit lui plaît et prend sens pour lui, cela constitue alors une aménité environnementale pour lui. C'est donc suite à un mécanisme cognitif que naît l'aménité, et par conséquent la valeur accordée à ce « stock ».

Les aménités ont un caractère incertain : elles existent pour des personnes et pas pour d'autres, voire pour une génération et pas la suivante ; une aménité peut parfois même devenir une « désaménité » si elle persiste trop longtemps.

C'est le fameux phénomène d'accoutumance qui empêche un habitant permanent de prendre conscience et considérer le caractère exceptionnel de son cadre de vie ou la valeur relative de singularité et d'originalité admirée de tel ou tel élément de sa vie quotidienne. Ce qui explique également des comportements parfois peu respectueux de leur environnement par des habitants qui considèrent d'abord la praticité de l'objet avant d'autres valeurs telles que l'esthétisme, l'écologie ou le patrimoine historique, culturel et identitaire du dit objet.

Une autre caractéristique essentielle des aménités est l'unicité : elles existent dans une région précise et ont un caractère propre qui les rend uniques. Elles ne sont en rien banales et contribuent ainsi à déterminer la singularité d'un territoire. Ainsi, une aménité environnementale est une **construction** qui s'établit à partir des supports environnementaux et via les différentes activités humaines, à des échelles de temps variables et pour des sujets donnés.

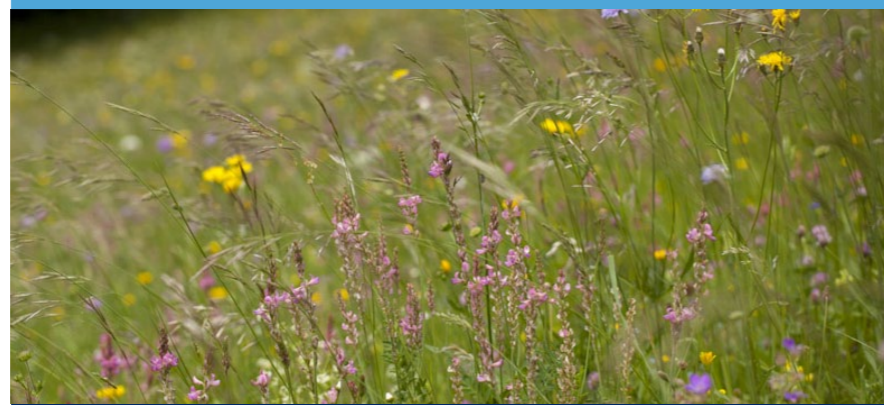
L'**affordance** est la projection de l'individu qui s' imagine « en action » sur une image, dans une image, ou bien le lien actif avec l'objet qui lui est présenté. Pour aborder la question du traitement cognitif des aménités il est donc nécessaire

de considérer le problème sous l'angle de l'affordance, par exemple afin de déterminer si l'aménité appartient au registre de la séduction, du décor, de l'environnement et/ou si l'aménité appartient à celui de la pratique. Ainsi, par exemple, nous avons pu déterminer dans l'étude portant sur les clientèles potentielles de la montagne l'été que les visuels des sommets et des cimes, s'ils séduisent (« on souhaite avoir ce décor sous les yeux ») et signifient la « destination montagne » (« là on est vraiment à la montagne »), ne sont en aucun cas des lieux de pratiques imaginées, rêvées ou souhaitées (« on se trouve au pied, dans la pelouse fleurie parcourue par un chemin et un petit cours d'eau à proximité du chalet »).



RÉFÉRENCE

MONTAGNE ÉTÉ, DES CLÉS POUR RÉENCHANTER LA DESTINATION AUPRÈS DES CLIENTÈLES POTENTIELLES
À consulter sur le site : pro.rhonealpes-tourisme.com/publication/35345446



POUR ALLER UN PEU PLUS LOIN

Dans la prise en compte d'un objet (ici un paysage), il y a une composante visio-spatiale de l'objet et une composante centrée sur l'objet déterminant comment agir sur celui-ci. Les attributs des objets perçus sont traités dans une représentation pragmatique comme des *affordances* activant certains schémas moteurs prédéterminés : c'est une sorte d'imagerie motrice (représentation de soi en action). L'idée centrale est que nous percevons directement la valeur fonctionnelle des objets, leur signification pratique : ce qu'il convient de faire, ce que l'on peut faire, les risques ou les obstacles.

C'est la notion d'*affordance*, intéressée par la perception, et qui postule des mécanismes économiques de traitement de l'information.

Les *affordances* se caractérisent :

- D'une part, par le fait que l'objet est signifiant. Cette signification est liée à l'expérience perceptuelle (et en particulier aux traces laissées dans des expériences antérieures).
- D'autre part, par le fait que l'objet possède une valeur pratique c'est-à-dire qu'à un objet est immédiatement associée une signification pour l'action. Certains peuvent faciliter l'action (ils la représentent, en facilitent l'exécution, la manipulation), d'autres servent de supports informationnels pour l'action (ils facilitent la mémoire et le traitement des symboles).

En mettant en œuvre cette démarche, il est possible d'avoir des éléments de réponses aux questions stratégiques multiples portant sur le sens des aménités :

- Quels sont les éléments d'un paysage qui sont affordants ?
- Constituent-ils des aménités ?
- Quelles sont les aménités les plus prégnantes ?
- Dans quel ordre sont elles traitées ? L'ordre fait-il sens ?
- Est-ce que certaines aménités ne sont jamais considérées ?
- Peut-on identifier des unités cohérentes entre la perception visuelle et la production de discours qui y est liée ? et un lien avec l'action évoquée ?
- Peut-on identifier des types de description et des profils de sujets correspondants qui seraient en rapport avec les aménités observées ?



MÉTHODOLOGIE PRATIQUE

En fonction de ce qui vient d'être dit, la question de la méthodologie se pose maintenant pour permettre à un territoire d'appréhender le plus simplement possible les aménités cognitives par rapport aux affordances qu'elles portent, dans une perspective individuelle et collective et par rapport à l'action qu'elles peuvent susciter (par exemple « *je vois un sommet, c'est magnifique, j'ai envie d'y grimper* » ou bien, « *je vois un sommet, c'est un décor qui me plaît, mais je n'irai pas* »).

L'UTILISATION DE PHOTOGRAPHIES REPRÉSENTANT LE TERRITOIRE

Une possibilité est d'utiliser un matériel de photos – qui deviennent ainsi des objets affordants par eux-mêmes – et de faire une série d'observations sous forme de tests avec diverses catégories de sujets. Pour déceler les aménités du Massif des Bauges, le protocole suivant a été initié en trois phases complémentaires :

– **Une phase de travail individuel** pour :

- faire émerger tout d'abord les aménités les plus prégnantes (Tâche T1) à travers des représentations « générales » a priori de ce qui caractérise le Massif des Bauges pour chaque sujet,
- puis pour chaque type d'aménité déterminer les représentations les plus « fortes » pour lui (évoqueries, ressentis, etc.) (Tâche T2),
- et enfin identifier les représentations en « action » (Tâche T3) ou comment planifier une activité autour de ces aménités.

– **Une phase de travail collectif** pour stabiliser ou modifier ces représentations en les confrontant aux choix des autres participants en deux temps :

- tout d'abord une confrontation compétitive, choisir ensemble pour chaque type d'aménité les plus « fortes » (Tâche T4) en éliminant éventuellement certaines pourtant choisies individuellement,
- et ensuite une confrontation collaborative où il s'agit de mettre au point puis de décrire une activité commune (Tâche T5),

– **Une phase de suivi du regard** (Tâche T6) dans laquelle les sujets doivent décrire certaines photos considérées comme les plus affordantes, ces photos étant présentées sur l'écran, lequel est muni d'un oculomètre mesurant la trajectoire de leur regard. Les descriptions produites sont réalisées soit pendant l'observation de l'image soit après. En combinant la description orale d'une image et l'enregistrement des mouvements oculaires, on peut obtenir de façon précise ce que l'observateur a trouvé d'intéressant dans l'image, ce qui a attiré son attention, et de quelle façon la scène observée a été perçue. Les représentations linguistiques issues des descriptions orales d'une image complètent la compréhension de la façon propre à chaque sujet de percevoir et de concevoir le territoire.

LE CHOIX DES PHOTOS



Le choix des visuels représentant le territoire est fondamental. En ce qui concerne le Massif des Bauges, une série de réunions participatives a eu lieu entre les partenaires du projet pour choisir des photos qui soient pertinentes en termes de représentations cognitives, de représentations écologiques et de valeur économique.

Un critère d'homogénéité a prévalu dans le choix des photos afin de minimiser le biais d'affordance propre que porte chaque photo. Il convient en effet de neutraliser la valeur évocatrice ou esthétique des photos en jouant sur l'égalité entre les plans de prise de vues, le nombre d'éléments présentés (personnes vs. animaux ou paysages), les couleurs (toutes les photos sont prises au printemps), etc.

Il convient également de fixer le nombre de photos par aménité de façon à ce que l'ensemble reste « manipulable » en étant posé sur une table, chaque photo étant de la taille d'une carte postale. Le nombre de 10 visuels par aménité a été retenu comme le plus pertinent. À remarquer que, pour la tâche T1, cinq photos par aménité seulement ont été choisies comportant deux photos étrangères au Massif des Bauges et une neutre afin de tester aussi la connaissance du massif par les sujets et d'analyser les erreurs.

LA DÉTERMINATION DES CATÉGORIES D'AMÉNITÉS

Pour le Massif des Bauges, les aménités ont été réparties en 9 catégories après de longues discussions avec les partenaires du projet et les commanditaires.

6 catégories sont intrinsèques au massif des Bauges :

- (1) Milieu naturel à dominante minérale et hydrologique,
- (2) Forêts et travail du bois,
- (3) Flore et faune,
- (4) Espaces agricoles (prairies, champs, vergers),
- (5) Villages et patrimoine bâti,
- (6) Produits des Bauges (lait, bois, vin)

Une catégorie constitue un facteur d'attractivité pour le Massif des Bauges :

- (7) Loisirs, activités récréatives, sports.
- Deux catégories dites « valorisation des aménités », sont des vecteurs pour accéder aux aménités et ont été introduites pour donner une base concrète aux tâches T3 et T5 :
- (8) Services touristiques (hébergement, restauration),
 - (9) Voies et moyens de transport : routes, chemins et sentiers intra et extra Parc, transports publics et privés.

LE DÉROULEMENT DE LA DÉMARCHE ET LA DÉTERMINATION DES TÂCHES POUR LES SUJETS

Tâche T1. Objectif : déterminer la représentation générale a priori du Massif des Bauges

Cinq photos pour chacune des 6 aménités intrinsèques (comme indiqué précédemment avec photos étrangères et neutres) sont placées en tas devant le sujet (donc 30 en tout) qui a la consigne de choisir les plus caractéristiques pour lui (au maximum 10) et représentant le mieux le Massif des Bauges.

Tâche T2. Objectif : Déterminer la représentation de chaque aménité

Un tas de 10 photos pour chaque catégorie d'aménité est placé devant le sujet qui a la consigne de choisir les 3 les plus représentatives ou les plus intéressantes pour lui. La classification lui est demandée 8 fois pour les 8 catégories précitées. Le sujet garde les photos qu'il a choisies pour la phase de confrontation collective.

Tâche T3. Objectif : Faire produire par chaque sujet « son » histoire individuelle

Toutes les photos sont accessibles par le sujet (soit 90 en tout) qui doit raconter une histoire en image sur un scénario préétabli mais tiré au hasard : par ex. « je visite le Massif des Bauges le dimanche en famille », « j'habite aux abords et je viens faire un footing le matin », etc. L'histoire racontée doit comprendre 10 photos au maximum qui sont ordonnées. Le sujet raconte son histoire à voix haute, après avoir aligné les photos. Son discours est enregistré.

Tâche T4. Objectif : Confrontation collective de chaque aménité

Il s'agit de faire émerger une classification commune pour chaque catégorie d'aménité par négociation/coopération : des groupes de 3 personnes sont constitués qui étalent les photos qu'elles ont choisies à la tâche T2. Elles doivent maintenant établir un classement de ces photos sous la consigne trouvez ensemble les photos les plus représentatives du Massif des Bauges. Elles doivent classer par ordre de préférence les photos ou en éliminer si aucun accord n'est établi.

Tâche T5. Objectif : Faire produire collectivement une histoire de vécu imaginé

Les groupes de 3 personnes constitués précédemment ont la consigne d'organiser une activité de groupe et de la décrire en photos comme dans la tâche T3. Il leur est demandé ensuite de raconter leur histoire oralement aux autres. Leur contribution est enregistrée.

Tâche T6. Objectif : observation du regard

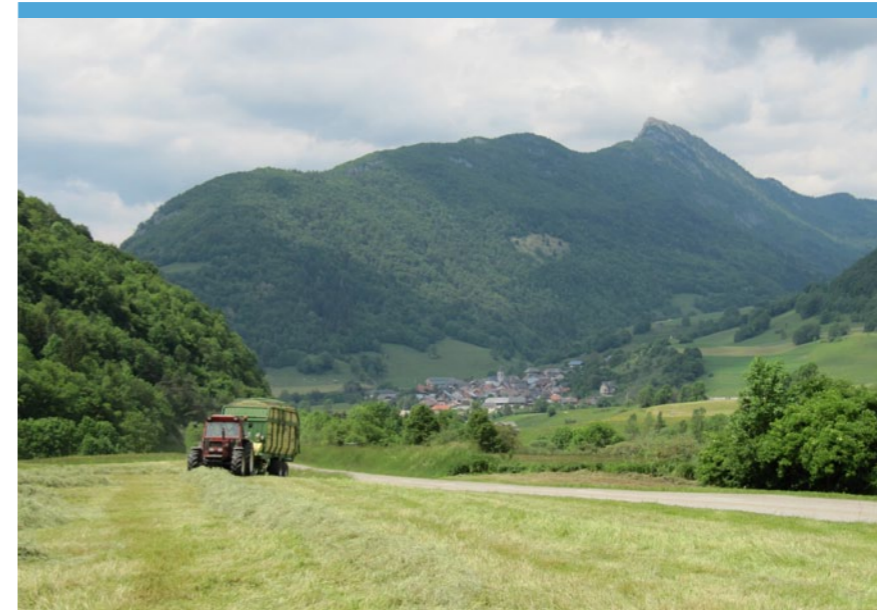
Il est demandé à chaque sujet de regarder dix photos choisies parmi les plus affordantes trouvées aux tâches précédentes. Toutes les photos présentées sont des plans larges, sans animaux (en gros plan) et sans présence humaine.

Les sujets doivent décrire oralement chaque photo, soit pendant qu'elle est à l'écran (présentation d'une durée de 20 secondes) soit après. Après chaque description, les sujets indiquent oralement si la photo leur évoque quelque chose de particulier. Les mouvements des yeux sont enregistrés à partir d'un eye tracker Tobii qui permet de déterminer avec précision le cheminement de l'œil pendant sa lecture de la photo. Douze sujets ont participé à l'expérience pour le Massif des Bauges, 6 sujets « experts » connaissant le Massif, et 6 sujets « novices » ne le connaissant pas.

LES PROFILS DES SUJETS



Il convient de bien déterminer les profils des sujets que l'on souhaite étudier et distinguer. En effet, comme nous l'avons évoqué, les aménités sont susceptibles d'être différentes suivant les typologies de sujets. En ce qui concerne le Massif des Bauges, au regard des populations fréquentant le territoire, il est apparu pertinent de distinguer les profils de sujets suivants : les touristes, les excursionnistes, les résidents, les partenaires du projet et des sujets « neutres ». Les trois premières catégories ont été définies selon la nomenclature utilisée par les milieux touristiques et d'aménagement du territoire. Les deux autres sont des catégories dites « témoins ».



RÉSULTATS

Pour la tâche T1, quelles que soient les méthodes statistiques de comptage (majoritaire, préférentiel, rang, fréquence, etc.), les analyses convergent sur la classification suivante des images représentant le mieux le Massif des Bauges : (1) Villages et patrimoine bâti, (2) Produits des Bauges.

Les aménités Milieu naturel et Espaces agricoles sont importantes mais non considérées uniformément par tous les profils de sujets : ceux qui leur donnent le moins d'importance sont les résidents et les touristes qui considèrent ces aménités comme allant de soi étant donné qu'ils y sont plongés.

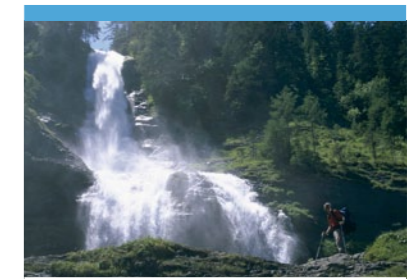
On trouve ensuite les aménités Forêts et Flore et faune. Les erreurs le plus souvent relevées (choix de photos étrangères au Massif des Bauges) portent sur l'aménité Produits des Bauges ; elles sont le fait de ceux qui connaissent le moins le Massif des Bauges.

Pour la tâche T2 qui a pour objet de déterminer les aménités les plus ou les moins « favorables », la quantité de résultats de détail, très riche, est trop longue à décrire.

De manière synthétique on peut retenir que pour la catégorie « Milieu naturel » les paysages trop minéraux (pics acérés) sont rejetés ; pour la catégorie « Forêt », les lisières sont appréciées mais le travail du bois en

forêt est rejeté. Le chamois arrive en tête pour la catégorie « Flore et faune » ; les prairies sont considérées comme des paysages de montagne mais pas les vergers ou les champs de céréales ; les tavalans qui sont des constructions typiques et le fromage des Bauges (tome) constituent des marqueurs appréciés. Parmi les activités, les promenades en groupe à pied ou en vélo sont considérées comme caractéristiques des Bauges. On privilégie également un gîte traditionnel pour passer la nuit (catégorie hébergement).

Pour la tâche T3 qui a pour objet de projeter le sujet dans le territoire en lui faisant raconter une histoire individuelle, la structure des récits narratifs est très homogène entre les sujets de tous les profils : c'est toujours le récit d'une promenade à la journée en montagne avec ce que l'on voit en marchant et/ou ce que l'on fait à la fin (retour, achat de fromage/vin ou visite du patrimoine). Le Massif des Bauges n'est pas associé majoritairement à des activités sportives en montagne, c'est plutôt de l'observation au fil de la promenade : paysages, faune et flore, patrimoine. Les forêts et les espaces agricoles ne constituent pas le but de la visite sur le Massif. Ils ne sont évoqués « qu'en passant ». Dans un récit individuel les « services » sont moins présents que dans une sortie en groupe que l'on verra plus orientée action (voir tâche T5). Si les résidents mettent davantage l'accent sur les gens et les activités des Bauges, les excursionnistes sont attachés aux lieux (noms, particularités) et se montrent plus curieux et observateurs que les touristes.



ANNEXE 3
DÉFINITION, DÉLIMITATION ET CARACTÉRISATIONS DES AMÉNITÉS,
APPROCHE COGNITIVE :
PRINCIPAUX RÉSULTATS
À consulter sur le site :
pro.rhonealpes-tourisme.com/amenites



Pour la tâche T4, la confrontation collective restreint les choix. Il en résulte une caractérisation plus nette des aménités, qui une fois recoupées entre les profils, se réduisent souvent à une seule photo ou deux par catégorie. Ainsi par exemple la photo de « balade à pied en groupe » émerge seule dans sa catégorie, tout comme le « gîte traditionnel » ou la « tome des Bauges » ou la « lisière de prairie/forêt » ou le « tavalan ». On obtient donc une catégorisation forte des types d'aménités.

Pour la tâche T5 qui consiste à raconter une histoire imaginée vécue en groupe dans le Massif, l'activité commune est souvent une excursion à la journée. Le récit suit un ordre chronologique en décrivant les perceptions sensorielles successives. Le narrateur est un observateur des paysages ou de ce qui se passe autour de lui. Le récit n'est pas guidé par le but ou une activité sportive.

Il s'agit de se promener en groupe et de passer un moment en osmose avec la nature tout en profitant des produits du terroir. Le patrimoine bâti n'est pas spécialement recherché. L'analyse lexicale révèle que les mots utilisés sont choisis dans le vocabulaire dit banalisé, enrichi de quelques noms de lieux. Les champs lexicaux les plus fréquents sont dans l'ordre : balade/ randonnée/promenade, animal/fleur/foin, village/marché, sommet/col, casse-croûte/restaurant, fromage/fruitière, vin/vigne, alpage/prairie, gîte/camping/chalet. En ce qui concerne la différenciation des profils par rapport aux aménités l'axe contemplation/action est déterminant pour les répartir. Les excursionnistes sont plus « contemplatifs » que les touristes et ces derniers moins « actifs » que les résidents (ce qui semble logique). Ainsi les aménités sont plus ou moins abordables (invitent à l'action ou à l'appropriation) selon les profils, même s'il y a convergence sur leur caractérisation.

Pour la tâche T6, dans l'analyse des résultats oculométriques, il s'est agi d'analyser le type de descriptions orales produites et le trajet oculaire (scanpath) des sujets sur chaque visuel projeté, ainsi que le nombre et la durée des fixations sur chaque image et pour chaque zone d'intérêt, en fonction des différents facteurs de l'expérience.

Les résultats obtenus montrent deux types de description :

(a) des descriptions statiques (« contemplatives ») de l'image : le sujet décrit ce qu'il observe, les relations spatiales, le nombre d'éléments présents dans l'image, les couleurs, les formes géométriques, les positions, etc. ;
(b) des descriptions « dans l'action » pour lesquelles le sujet se projette dans une utilisation du paysage (« c'est un endroit où j'aimerais faire du vélo »), il décrit alors les relations temporelles et les événements dynamiques de l'image.

S'il n'y a pas de relations temporelles ou causales dans l'image, l'observateur en infère une, il indique explicitement un processus, des phases, un certain ordre, il utilise des marqueurs de discours pour se concentrer sur les éléments de l'image et pour les interconnecter. On observe ainsi un plus grand nombre de descriptions « dans l'action » quand le sujet décrit l'image de mémoire, alors qu'elles sont plus statiques lorsque l'image est décrite pendant qu'elle est observée.

Sur les indicateurs oculaires, des différences dans les temps de fixations et les nombres de fixations sont effectivement observées : lorsque les sujets décrivent l'image pendant qu'ils la regardent, on observe des durées de fixations et des nombres de fixations plus importants sur les éléments de premier plan et de second plan de l'image / sur les éléments les plus signifiants (importants) de l'image. À l'inverse lorsque les sujets ont pour consigne de décrire l'image « après », les fixations sont plus réparties sur l'ensemble des éléments de l'image.



CONCLUSION

En conclusion, on constate qu'il y a bien des éléments abordables dans les photos et que la méthode s'est montrée solide au regard des effets émergents qui se sont dégagés. Ces derniers présentent des pics de signification intéressants même si le nombre de sujets n'est pas statistiquement grand. Il faut noter qu'il peut se révéler difficile d'expérimenter avec beaucoup de sujets car la méthode est longue à mettre en œuvre. C'est pourquoi le suivi rigoureux de la méthode, étape par étape, est fondamental pour éviter des dérives possibles en lien avec le nombre forcément limité de sujets étudiés.

L'objectif de l'étude est donc atteint : une classification des aménités a pu être établie avec pour chaque aménité une hiérarchie interne convergente entre les profils, de légères variantes entre les profils et la confirmation de l'abordabilité des aménités à la fois dans la phase de « perception » des images ou de construction de « l'action » par les images.

L'étude utilisant l'oculométrie a permis de répondre aux questions : comment les observateurs verbalisent-ils les informations visuelles et spatiales issues d'une source non linguistique ? Comment les observateurs structurent-ils et formulent-ils leur description verbale ? Comment les observateurs expriment-ils leurs impressions de l'image observée, c'est-à-dire comment décrivent-ils leur « première expérience d'observation » ?

Il ressort que les images font sens à deux niveaux : vis-à-vis d'une relation « contemplative » de la nature et vis-à-vis d'une relation « d'action située ». Sur cet axe on trouve par ordre successif les profils neutres, les excursionnistes, les touristes et les résidents, ces derniers vivant de leur région donc les plus impliqués dans « l'action ».

LES APPORTS DE LA MÉTHODE

Ces techniques permettent d'identifier les composantes des aménités environnementales des territoires, de les délimiter et de les caractériser en leur attribuant des valeurs suivant les catégories de population.

Il est ainsi possible pour les acteurs de décider de leur gestion, de leur conservation, de leur valorisation, (voir de leur suppression quand elles sont négatives), en ce qu'elles contribuent à l'agrément de la destination, à la valorisation du territoire et de ses produits enfin, à son développement durable. De cela découlent des recommandations sur les atouts du territoire et sur les pratiques à développer et à valoriser.

Ainsi, par exemple, appliquée au territoire des Bauges la démarche conduite a permis de faire les recommandations suivantes :

1. maintenir (voire mettre en valeur) les atouts existants du Massif des Bauges en termes de paysages naturels et de patrimoines bâtis, en identifiant les composantes et leurs caractères de séduction, d'attraction ou de rejet ;
2. améliorer l'accès aux aménités, notamment l'hébergement et la restauration ;
3. mieux valoriser et informer sur les produits des Bauges et les activités artisanales ;
4. favoriser les activités collectives comme les balades, en offrant de nouvelles possibilités d'excursions (cartes, parcours à thèmes, etc.) ;
5. mettre en place une stratégie de conquête de clientèles en activant des campagnes d'information ou d'affichage (notamment via le site internet) à destination d'un public qui ne connaît pas les Bauges et/ou qui ne s'en fait pas une idée précise, en utilisant une iconographie correspondant aux aménités fortes pour ces clientèles particulières.



LES AMÉNITÉS INSPIRENT LA CONTEMPLATION ET/OU L'ACTIVITÉ, ATTITUDE VARIABLE SUivant LA QUALITÉ DU SUJET...

ANNEXE 3
DÉFINITION, DÉLIMITATION ET CARACTÉRISATIONS DES AMÉNITÉS,
APPROCHE COGNITIVE :
PRINCIPAUX RÉSULTATS
À consulter sur le site :
pro.rhonealpes-tourisme.com/amenites

LES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES, LES PAYSAGES ET LES PRODUITS DU TERROIR



— QUELLES RELATIONS Y A-T-IL ENTRE LES PAYSAGES, LES ÉCOSYSTÈMES, LA BIODIVERSITÉ ET LES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES ? 30

— QUELLES RELATIONS Y A-T-IL ENTRE LES PRODUITS DU TERROIR ET LES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES ? 34

Dans cette deuxième partie, il s'agira de s'interroger sur les relations étroites existant ou non entre les aménités et les productions locales. Les aménités du territoire influent-elles sur la perception et la valeur d'un produit de terroir ? Si oui, dans quelles conditions ? À l'inverse, un produit local peut-il constituer une aménité pour le territoire repéré de production ? Cette aménité est-elle liée à un environnement de production, à des éléments singuliers identifiés ?

Les premiers résultats de la Recherche engagée sur le sujet dans le cadre de ce programme PSDR, sont rapidement présentés dans les pages qui suivent. Ils apportent des éléments de réponses à ces questions essentielles. Ils se prolongent sur le site professionnel de Rhône-Alpes Tourisme et sur celui du PSDR Rhône-Alpes par de nombreux dossiers qui seront enrichis au fur et à mesure que les données des expérimentations in vivo seront disponibles.

QUELLES RELATIONS Y A-T-IL ENTRE LES PAYSAGES, LES ÉCOSYSTÈMES, LA BIODIVERSITÉ ET LES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES ?

Une fois validé le rôle très important joué par les aménités, il convient d'évaluer la relation, forte, faible ou nulle, existant entre les aménités attachées à un territoire et sa richesse biologique caractérisée par les écosystèmes présents, leurs richesses en biodiversité et en patrimoine, leurs affectations et leurs usages par l'homme. Il s'agit également de mesurer les rapports existants entre ces composantes des aménités environnementales et la fréquentation, touristique ou non, des espaces. Pour y parvenir, il faut dresser une typologie écologique et fonctionnelle du paysage pour le territoire.

TYPLOGIE ÉCOLOGIQUE

En tout premier lieu, il convient de définir une **typologie des paysages du territoire étudié**, par exemple un paysage rural émergent, un paysage périurbain, un paysage urbain, un paysage rural montagnard, un paysage de lac, un paysage interstitiel,...

Il s'agit ensuite de réaliser des **inventaires écologiques de ces paysages** ainsi déterminés et de produire des cartes de synthèses écologiques et de caractérisation des paysages. Afin d'avoir une approche complète du territoire, ces cartes sont complétées par des cartes thématiques portant sur l'organisation et les fonctionnalités des paysages, les statuts de protection, l'intérêt environnemental, les enjeux et menaces sur ces espaces, etc.

La méthodologie utilisée permet d'avoir plusieurs niveaux d'analyse cartographique, adaptables aux différents interlocuteurs et modulables suivant la finesse d'analyse et les objectifs finaux recherchés. Il convient bien entendu de simplifier les représentations et donc de regrouper les informations au sein de quelques groupes de données cohérentes, déterminant les types de paysages.

On obtient ainsi un document d'une **grande lisibilité**, mais avec une finesse d'analyse de la végétation peu élevée distinguant la stratification dominante de la végétation (arbre, arbuste, herbe), les zones d'eau, les espaces de forte anthropisation (cultures et villages) ainsi que les zones minéralisées (falaises, etc.)...

Il faut ensuite compléter ces outils par plusieurs approches :

- l'approche des différents secteurs soumis à réglementations,
- la définition des indices de valeurs écologiques (IVE) et des indices de ressources (IR) afin d'analyser les différents intérêts écologiques de la zone d'étude,
- une cartographie de ces indices, croisés notamment avec les résultats de l'analyse spatialisée de la fréquentation, qui fournit une analyse synthétique des différents enjeux écologiques sur le territoire.

D'autres approches complémentaires, touchant aux activités humaines, sont réalisées telles que :

- la valeur des habitats d'un point de vue, « écologie du paysage » qui permet d'attribuer une valeur à un élément paysager suivant sa contribution fonctionnelle et organisationnelle au paysage dans lequel il s'insère,
- la valeur faunistique des habitats, qui permet de rattacher à un habitat une valeur faunistique globale suivant l'usage fait par la faune de cet habitat : habitat utilisé comme zone de reproduction, de nourrissage, etc.,
- la probabilité de présence d'espèces floristiques patrimoniales dans les habitats, qui permet d'attribuer à chacun une valeur en fonction des probabilités de présence d'espèces floristiques protégées ou rares localement,
- la surface des habitats, qui donne un premier élément sur la rareté dans la zone d'étude,
- l'approche culturelle et historique des habitats, qui évalue l'intérêt culturel et historique de chacun,
- la valeur productive des habitats, qui correspond à la capacité de l'habitat à engendrer des bénéfices économiques (exploitation du bois, attractivité touristique, etc.) : c'est la conversion des caractéristiques de l'habitat en ressources.

TYPLOGIE FONCTIONNELLE

Une autre approche consiste à **croiser les données écologiques avec les fréquentations touristiques afin d'évaluer si les lieux les plus fréquentés sont également ceux qui sont les plus riches ou les plus sensibles écologiquement**. Ceci est très important pour déterminer les aménités de tel ou tel ensemble paysager vis-à-vis du visiteur, du point de vue de ses pratiques de plein air. C'est également une approche majeure pour identifier ce qui fait sens en matière de séduction, d'appel, et ce qui fait sens en matière de lieux de pratiques.

En effet, un écosystème fragile qui se révèle « séducteur » en « appel », mais non attirant pour la pratique, donc pour être fréquenté, pourra être communiqué largement, alors qu'à l'inverse, si ce milieu fragile ajoute à son aspect séducteur d'appel, un réel attrait pour une pratique intensive, des précautions devront être prises afin d'en préserver l'intégrité.

Ainsi, par exemple, l'étude portant sur le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges a démontré que les forêts, qui sont le milieu le plus présent sur le Massif, ne sont pas un lieu de visite recherché. Les randonneurs les traversent éventuellement, mais ne s'y rendent pas par choix. Les milieux ouverts (cols, sommets enherbés – au contraire des sommets minéraux –, hameaux...) ainsi que les cascades, sont privilégiés comme buts de visite.

Toutes ces approches permettent d'identifier précisément des classes d'impact sur le milieu en fonction à la fois de la sensibilité et des enjeux du milieu, à la fois de leur taux effectif ou potentiel de fréquentation.

Les aménités des différentes composantes du territoire sont ainsi cernées du point de vue de leurs composantes naturelles et écologiques en lien avec les usages qui en sont faits.



EXEMPLE DE TYPOLOGIE DES PAYSAGES DU PNR DES BAUGES



Falaise à intérêt faunistique et floristique



Forêt



Lisière irrégulière formant un écotone diversifié



Hameau et prairies de fauche

L'EXEMPLE DE MISE EN PRATIQUE SUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES BAUGES

EXEMPLE D'ANALYSE DES DYNAMIQUES PAYSAGÈRES ET CONFRONTATION AUX APPRÉCIATIONS DES VISITEURS

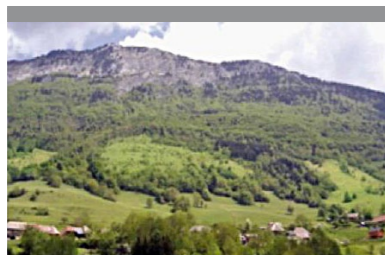
Sur deux des secteurs identifiés pour leurs dynamiques paysagères : analyse des dynamiques paysagères sur l'Albanais (caractérisé par une extension des zones urbanisées au détriment des terres agricoles) et le Cœur des Bauges (caractérisé par une dynamique agricole incertaine, basculement possible entre déprise ou intensification).

LE CŒUR DES BAUGES

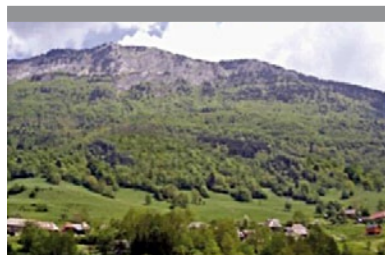


Les résultats de cette enquête ont mis en avant pour le site du Cœur des Bauges, une dichotomie très forte entre les résidents, qui préfèrent le milieu « réouvert » et les touristes qui préfèrent le milieu plus colonisé par la forêt. Les 3 groupes interrogés classent en dernier rang de leur préférence le paysage actuel. Cette différence d'appréciation n'est donc pas neutre pour une structure, telle le PNR, qui peut être amenée à proposer des actions sur le paysage.

Paysages (POUR PLUS DE DÉTAILS VOIR ANNEXES 4 ET 5)



1 Paysage actuel
(Photographie originale)
Aspect fonctionnel du paysage : Paysage marqué par l'enfrichement reflétant un manque d'entretien agricole
Crédibilité du scénario : peu probable



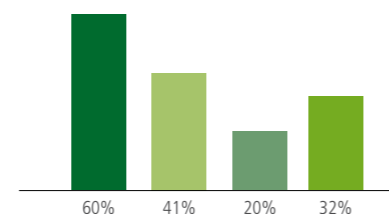
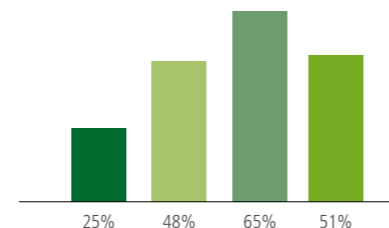
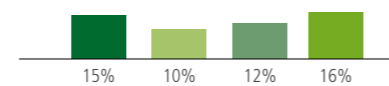
2 Paysage fermé
(Photographie retouchée)
Aspect fonctionnel du paysage : Paysage reflétant la poursuite de l'abandon des terres agricoles, entraînant une conquête forestière et une fermeture accrue du paysage
Crédibilité du scénario : très probable



3 Paysage ouvert
(Photographie retouchée)
Aspect fonctionnel du paysage : Scénario qui renvoie à une relance de l'activité agricole, prévoyant une extension des surfaces de prairies et une réouverture du paysage
Crédibilité du scénario : peu probable

Préférences déclarées : Résultats (en %)

■ Originaire
■ Adoption
■ Excursionniste
■ Touriste



L'ALBANAIS



Les résultats de cette enquête ont mis en avant pour le site Albanais une préférence très nette de tous les acteurs. Toute augmentation de l'urbanisation est refusée, y compris par les résidents secondaires ou principaux très récents qui ont profité de la période d'urbanisation des années 1980-2000. Ceci rejoint d'autres études montrant que, parfois, ce sont les nouveaux résidents qui s'opposent le plus à toute nouvelle construction.

Paysages (POUR PLUS DE DÉTAILS VOIR ANNEXES 4 ET 5)



1 Paysage actuel
(Photographie originale)
Aspect fonctionnel du paysage : Paysage rural hétérogène, avec un équilibre entre zones bâties, zones agricoles et zones forestières, à noter le corridor central matérialisé par le cours d'eau du Chéran
Crédibilité du scénario : probable

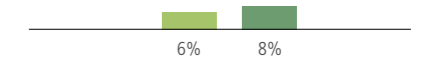
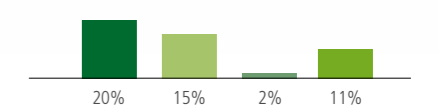
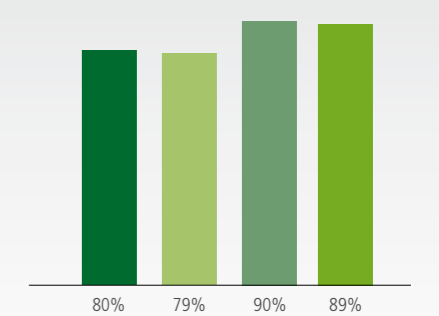


2 Urbanisation en continuité du bâti, corridor maintenu
(Photographie retouchée)
Aspect fonctionnel du paysage : Paysage marqué par une extension du bâti, à partir du noyau central existant. Une conquête qui se fait sur les zones agricoles existantes. Notons le maintien du corridor écologique existant.
Crédibilité du scénario : très probable



3 Mitage augmenté, corridor supprimé
(Photographie retouchée)
Aspect fonctionnel du paysage : Renforcement à partir du scénario précédent du mitage rural. Poursuite de la conquête des zones bâties sur le surfacique agricole et percée du linéaire forestier sur deux points. On obtient donc un paysage artificialisé et perte du corridor écologique du Chéran.
Crédibilité du scénario : probable

Préférences déclarées : Résultats (en %)



ANNEXE 4

RAPPORT DE SYNTHÈSE : APPROCHE ÉCOTOURISTIQUE, TYPOLOGIE ÉCOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE DU PAYSAGE POUR L'ENSEMBLE DU PNR DES BAUGES, CEMAGREF
À consulter sur le site : pro.rhonealpes-tourisme.com/amenites

ANNEXE 5

CARTES DES BAUGES, SYNTHÈSE DE L'APPROCHE ÉCOTOURISTIQUE, CEMAGREF
À consulter sur le site : pro.rhonealpes-tourisme.com/amenites

QUELLES RELATIONS Y A-T-IL ENTRE LES PRODUITS DU TERROIR ET LES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES ?

LES PRODUITS DU TERROIR CONSTITUENT DES MARQUEURS DE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Les produits du terroir peuvent constituer des marqueurs de l'identité du territoire. Leurs modes de production, souvent ancestraux, s'inscrivent dans les paysages, tant par les occupations humaines, la topographie parfois, les formes et les couleurs des aménagements dédiés, que par le bâti qui y est lié. Ils contribuent donc, directement et indirectement aux aménités du territoire. Leur production, leur transformation et leur valorisation sur place, pour peu qu'elles soient révélées et valorisées, constituent des composantes de ces aménités.

Les traditions, les patrimoines et les savoir-faire sont des composantes actives de ces aménités.

Les productions du territoire ont donc des impacts sur les aménités de la destination, de même que ces dernières en ont sur la perception par les consommateurs de ces produits.

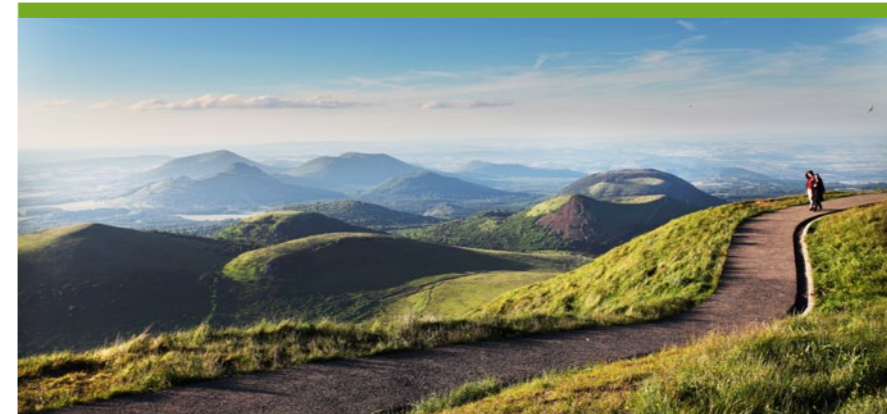
En conséquence, il est important de qualifier les relations existantes entre agriculture et aménités ainsi que de quantifier les apports des aménités sur la valeur des productions et, en conséquence, sur l'économie agricole locale.

En outre, en tant que co-producteur du paysage et impactant sur l'environnement, l'agriculture est en lien avec le cadre de vie des habitants et le développement de la fréquentation touristique du territoire. Cerner les aménités qui découlent des activités agricoles permet de comprendre les relations établies entre ces deux secteurs d'activités et d'engager des interventions raisonnées pour en optimiser les impacts pour les deux secteurs d'activités complémentaires.

Les approches réalisées dans le cadre du Parc Naturel Régional des Bauges portant sur la Tome des Bauges et celles concernant le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne sur les produits locaux permettent de mesurer ces relations.

ANNEXE 6 LA PRISE EN COMPTE DES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES POUR L'ÉVALUATION D'UN PRODUIT DE TERROIR : DÉFINITION, MESURE ET EFFETS

À consulter sur le site :
pro.rhonealpes-tourisme.com/amenites



EN CE QUI CONCERNE LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

Les filières fromagères, miel et gentiane évoluent sur le territoire auvergnat, en particulier sur le PNR des Volcans d'Auvergne, territoire regroupant les sites emblématiques de cette région (lacs, volcans, prairies...). Elles dépendent de ressources territoriales préservées communes : prairies et estives (avec les forêts pour le miel).

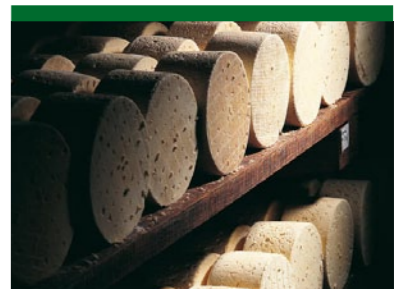
Les filières fromagères, au contraire des producteurs de miel et de liqueur de gentiane, ont rapidement travaillé sur une démarche collective de qualification du fromage à savoir l'Appellation d'Origine Contrôlée (ou AOP au niveau européen).

L'appartenance des fromages AOP au territoire de production est bien mise en avant grâce à une structuration des filières (les rôles des membres sont bien définis), à des campagnes de communication communes s'appuyant largement sur les ressources territoriales spécifiques, à des projets collectifs et des animations mis en œuvre et soutenus par les acteurs publics. On note cependant que le Bleu d'Auvergne, fortement concurrencé par les marques, se valorise moins bien par les prix que le Saint Nectaire. En effet, les travaux de recherche ont démontré que les acteurs de ces filières fromagères ne captent pas encore pleinement le potentiel de valorisation des aménités environnementales et patrimoniales qui reste à exploiter, en particulier pour le Bleu d'Auvergne.

En effet, l'appellation du Bleu d'Auvergne est plus récente que celle du St Nectaire et cette filière cherche encore son équilibre. Afin d'y parvenir, il lui faut s'affirmer grâce à la révision du cahier des charges entraînant une meilleure coopération entre les acteurs et la poursuite des travaux du pôle fromager sur les prairies, le concours agricole des prairies fleuries ainsi que les partenariats nouvellement créés par l'Association des Fromages d'Auvergne qui ouvrent la voie vers une meilleure prise en compte des éléments territoriaux sources d'aménités.

En revanche, les coordinations intra et intersectorielles sont moins intenses pour les filières miel (et ceci malgré l'existence de structures fédératrices) et gentiane. Cela ne favorise pas le développement de produits bien différenciés et la construction d'une image territoriale commune sur laquelle s'appuieraient ces produits.

Ainsi, il apparaît qu'effectivement, les aménités territoriales appliquées aux produits du terroir, impactent la rentabilité économique du produit en augmentant le consentement à payer pour le produit, ainsi que les fréquentations de la destination et les sources de valorisation des produits sur place, soit en direct auprès des producteurs ou de leurs regroupements, soit au moyen de vitrines repérées, souvent enrichies par la présentation de l'environnement, des savoir faire et des traditions.



ANNEXE 7 LA VALORISATION DES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES PAR LES PRODUITS DE TERROIRS : UNE ANALYSE DE L'OFFRE D'AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES DANS LE PNR DES VOLCANS D'Auvergne



EN CE QUI CONCERNE LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES BAUGES

L'approche comparative des deux produits que sont la tome des Bauges et la tomme de Montagne, permet de valider ces constats et de quantifier, pour ces deux produits les impacts positifs liés aux aménités.

La tome des Bauges est considérée comme un produit de terroir en ce que, y sont rattachées des dimensions géographiques, historiques et culturelles précises concernant l'origine des matières premières, parfaitement identifiées à un territoire restreint, bien délimité, et l'origine de la recette, des entreprises et des hommes appartenant à une « communauté » repérée, identifiée, en lien avec le territoire (les Baujus, le massif et ses vallées). Le succès de ce produit de terroir renvoie à la consommation post moderne avec les valeurs d'authenticité, de nostalgie, de rattachement à une tribu, d'expérience de consommation.

Les différents travaux de recherche conduits sur les produits de terroir démontrent que la valeur de ces produits est très fortement liée à l'image du produit et à la perception du goût. Ces deux dernières sont fortement influencées par l'information disponible. En effet, donner de l'information sur un produit augmente sa valeur perçue et indiquer l'origine du produit, surtout si celle-ci correspond à un univers porteur, un territoire petit, bien délimité et repéré, est un facteur de création de valeur.

La démarche sur les aménités, appliquée à la tome des Bauges a permis de préciser ceci en vérifiant, d'une part que l'agrément d'un territoire est bien source de valeur pour ses produits et, d'autre part, que la valeur accordée aux produits issus de régions bénéficiant d'un environnement naturel agréable et repéré est plus importante que celle accordée aux produits issus de régions dont l'environnement, moins spécifique, est moins attractif.

L'évaluation du produit s'est fondée sur les quatre caractéristiques que sont la qualité, les aménités, l'origine, et le goût. À l'issue d'un protocole expérimental validé avec les acteurs, la Recherche est parvenue à démontrer que les aménités des Bauges sont beaucoup plus appréciées que celles de l'Avant Pays Savoyard, pris pour référence pour la tomme de Montagne et que la tome des Bauges est systématiquement mieux évaluée que la tomme de Montagne, que ce soit en matière d'attente hédonique, du Consentement à Payer (CAP) ou du prix de référence comparé au prix du marché. Pour la tome des Bauges, la caractéristique « aménités » impacte positivement, le Consentement à Payer (CAP), soit + 1,80 €/kg pour les personnes qui apprécient particulièrement les aménités des Bauges, et l'attente hédonique. Pour la tomme de Montagne, il est constaté une progression significative de l'attente hédonique, mais pas du CAP.

Les chercheurs ont pu déterminer les variables qui influencent ces dispositions. Ainsi, ils ont pu remarquer :

- Que ce sont les femmes (variable socio-démographique) qui ont les attentes les plus élevées (qualité, région) pour la tome des Bauges.
- Que les usages et les comportements habituels influent sur ces variables : plus on est familier avec la tome des Bauges, plus les attentes vis-à-vis du produit sont grandes et plus son évaluation globale est élevée. En outre, plus une habitude alimentaire est orientée sur l'environnement plus les attentes, l'évaluation globale, et le CAP final sont élevés.

Enfin que des variables psychologiques entrent également en jeu :

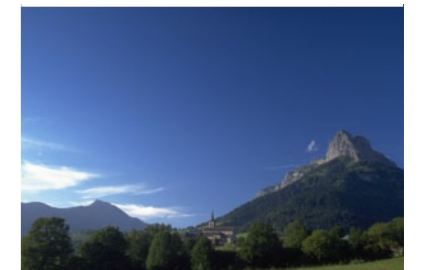
- Plus le consommateur est attentif à varier son alimentation, plus il est sensible au terroir, à l'enracinement régional et au développement durable, enfin plus il manifeste une expression de soi élevée, plus les attentes sont fortes.
- Plus le consommateur est sensible au terroir, à l'enracinement régional et au développement durable, enfin plus il manifeste une expression de soi élevée, plus les évaluations globales sont fortes.
- Plus le consommateur est impliqué dans le développement durable et plus il manifeste une expression de soi élevée, plus son CAP final est élevé.

À noter que les excursionnistes présentent les attentes et les évaluations les plus fortes pour la tome des Bauges et les touristes les plus faibles. Cela peut conforter les observations précédentes en considérant que les excursionnistes sont, pour beaucoup, des habitués qui correspondent aux caractéristiques des consommateurs définies ci-dessus. Cela peut par contre indiquer que la tome des Bauges est trop typée pour les touristes qui sont focalisés sur la tomme de Montagne dont l'image, plus connue, a un impact positif sur eux. On peut en déduire qu'il faut donc une certaine connaissance, une certaine initiation au territoire pour que les produits qui en sont issus soient valorisés.

CONCLUSION

Au final, on peut affirmer que l'agrément d'un paysage influence positivement la valeur perçue des produits, au-delà des indications traditionnelles d'origine, mais que des variables individuelles, dont l'enracinement et l'identification réelle du paysage à un territoire/terroir, se révèlent très importantes.

Ces résultats d'analyse rejoignent la connaissance que nous avons, à partir de l'observation sur le terrain, des valeurs, des attentes, des comportements et des pratiques des visiteurs des destinations touristiques.



ANNEXE 8 LES PRODUITS DE TERROIR : VECTEURS DE VALORISATION DES AMÉNITÉS ?

À consulter sur le site :
pro.rhonealpes-tourisme.com/amenites

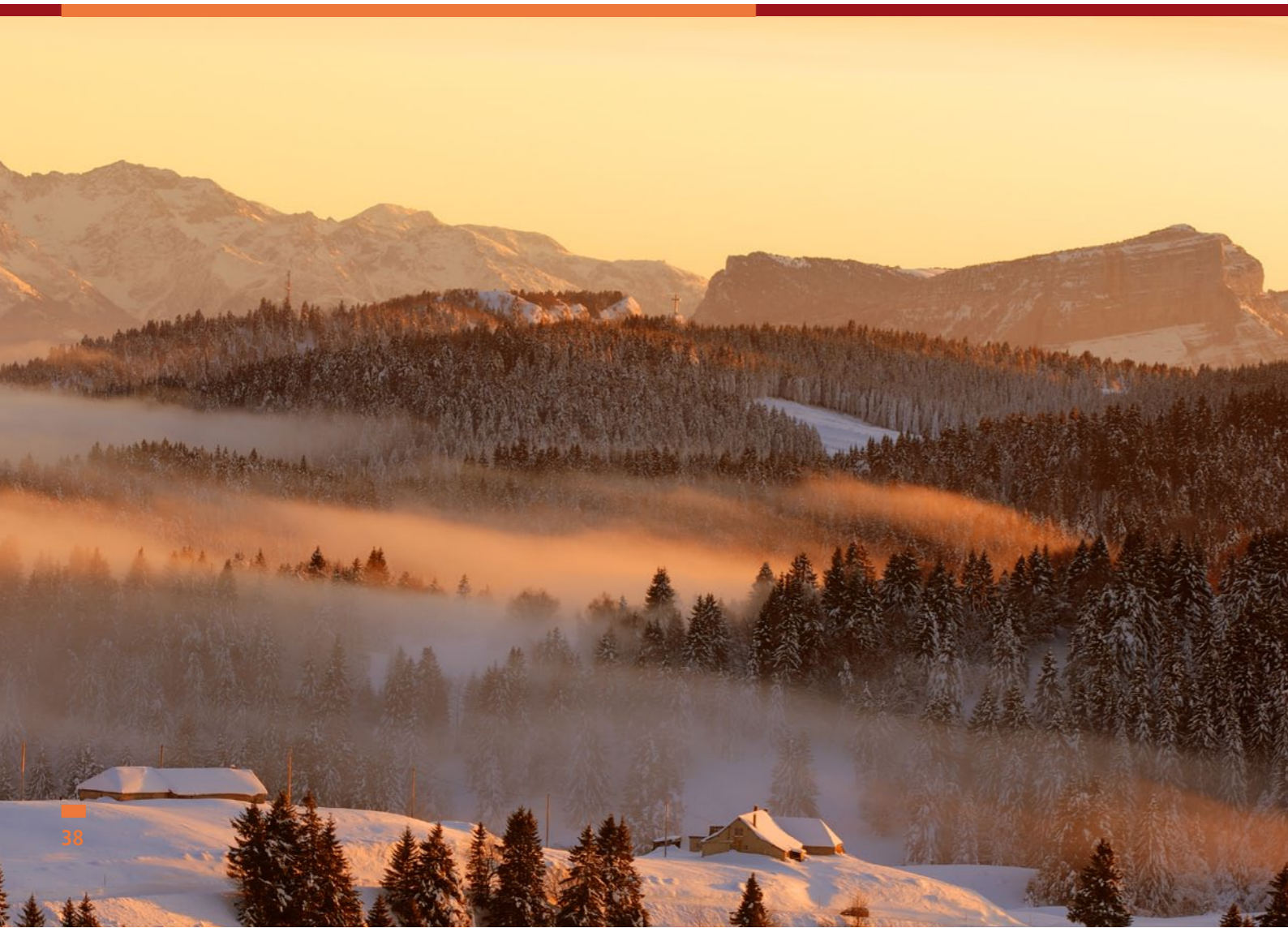
ANNEXE 9 QUEL POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES ? ANALYSE INTERDISCIPLINAIRE DE LA VALORISATION DES AMÉNITÉS (PREMIÈRE PARTIE)

LES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES, SÉDUCTION GARANTIE, FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



■ QUELLES SONT LES INFLUENCES DES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES SUR L'ATTIRANCE ET LE CHOIX D'UNE DESTINATION ? 40

■ LA GESTION COLLECTIVE DES AMÉNITÉS PAR LES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS 46



Il s'agit dans cette troisième partie d'aborder le rôle joué par les aménités environnementales dans le choix d'une destination pour un visiteur puis dans le choix de ses lieux et types de pratiques, et ce d'autant que les valeurs d'expériences et de découverte attachées aux séjours touristiques constituent des motivations majeures pour un nombre croissant de visiteurs.

L'approche de la gestion de ces aménités par les acteurs publics et privés conclut d'une part à la faible mise en œuvre de pratiques transversales, d'autre part au nécessaire soutien d'une ingénierie technique qu'assurent en particulier les PNR, enfin à l'indispensable volonté des acteurs publics et privés d'élaborer ensemble un projet raisonné de développement de leur territoire.

Les quelques pages qui suivent abordent rapidement le sujet, qu'il est possible d'approfondir en consultant les documents disponibles sur les deux sites professionnels de Rhône-Alpes Tourisme et du PSDR.

QUELLES SONT LES INFLUENCES DES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES SUR L'ATTRANCE ET LE CHOIX D'UNE DESTINATION ?

**POUR PLUS D'INFORMATIONS
POUR LES DONNÉES STATISTIQUES :**
[pro.rhonealpes-tourisme.com/thematique/
observatoire](http://pro.rhonealpes-tourisme.com/thematique/observatoire)

**POUR LES APPROCHES
DE CLIENTÈLES ET LES OFFRES
EN RHÔNE-ALPES :**
[pro.rhonealpes-tourisme.com/thematique/
espaces-ruraux-et-ecotourisme](http://pro.rhonealpes-tourisme.com/thematique/espaces-ruraux-et-ecotourisme)

TÉLÉCHARGER LES DOCUMENTS :

« CARNET DE ROUTE DU TOURISME
RURAL » PUBLIÉ PAR ATOUT FRANCE

« TOURISME EN ESPACE RURAL :
OFFRE, DEMANDE ET PERSPECTIVES
POUR RHÔNE-ALPES » PUBLIÉ PAR
RHÔNE-ALPES TOURISME
[pro.rhonealpes-tourisme.com/
publication/17766691](http://pro.rhonealpes-tourisme.com/publication/17766691)

« CARNET DE ROUTE DE
LA MONTAGNE, POUR UN
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
DURABLE DES TERRITOIRES
DE MONTAGNE », PUBLIÉ PAR
ATOUT FRANCE

QUELQUES DONNÉES SUR LE TOURISME À LA CAMPAGNE ET EN MOYENNE MONTAGNE

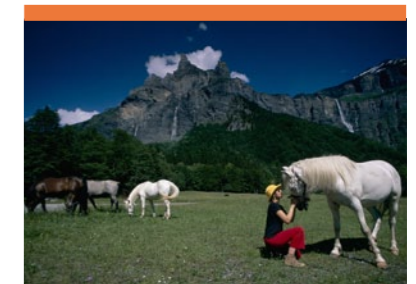
Le tourisme rural, à la campagne ou en moyenne montagne, semble se maintenir, voire, avoir le vent en poupe sur certaines destinations.
L'étude du SDT SOFRES nous renseigne sur les différents types de clientèles, leurs lieux de séjours et leurs pratiques.

Ainsi, en Rhône-Alpes, le tourisme rural et de moyenne montagne se caractérise par une fréquentation estivale soutenue représentant 44,5 % des séjours (dont 56 % disent se dérouler en moyenne montagne et 34 % à la campagne) et 35,4 % sur l'année. L'origine et la typologie des clientèles est connue : 68 % sont des urbains, 56 % viennent du quart Sud Est de la France, 47 % ont un diplôme supérieur et 38 % viennent en séjour avec des enfants. Ils séjournent en moyenne une semaine, 40 % s'hébergeant dans la famille ou chez des amis, 15 % en gîte ou location, 20 % en camping, et 8 % à l'hôtel. Les activités sont bien déterminées : 24 % pratiquent un sport de plein air, 20 % se baladent, et 17 % ne font rien de particulier.



ENVIRONNEMENT CHOISI EN 2011

	ÉTÉ	HIVER	AUTOMNE	RHÔNE-ALPES	FRANCE
LITTORAL	0 %	0 %	0 %	0 %	32 %
RURAL ET MONTAGNE HORS STATION	44,5 %	20,7 %	47,4 %	35,4 %	41,6 %
URBAIN	23 %	22,2 %	39,8 %	24,2 %	19,7 %
MONTAGNE STATION	31,5 %	57,1 %	11,8 %	40,4 %	6,4 %



Deux formes de demandes se superposent :

– **Le tourisme traditionnel** (« retour chez soi ») qui se traduit majoritairement par des séjours courts (une à trois nuits), souvent passés chez des amis ou des membres de la famille, ce qui entraîne une moindre dépense en matière d'hébergement (on constate un report sur d'autres dépenses « art de vivre », gastronomie,...) et des séjours sans activité particulière pratiquée.

– **Le tourisme « moderne »**, qui est un tourisme motivé essentiellement par la découverte, la recherche d'authenticité et celle d'une nature de qualité. Ces séjours se déroulent plutôt dans des hébergements marchands et comprennent la pratique d'activités bien spécifiques : activités liées à l'eau (baignade, bateau...), sports de pleine nature (balade, randonnée à pied ou à vélo, baignades et sports nautiques, eaux-vives, chasse, pêche...), activités culturelles (visite de sites patrimoniaux, de musées, de monuments, d'exploitations agricoles et d'artisans...), visites de sites naturels et séjours gastronomiques.



APPROCHES COMPARÉES DES TROIS RÉGIONS AQUITAINE, AUVERGNE ET RHÔNE-ALPES



Le tourisme à la campagne et en moyenne montagne possède des caractéristiques communes et certaines spécificités liées aux destinations.

L'approche réalisée sur les trois régions Aquitaine, Auvergne et Rhône-Alpes apporte des éléments de réponses.

Plusieurs constats peuvent ainsi être réalisés :

- Pour certains espaces ruraux, l'extension des fonctions d'accueil en général et du tourisme en particulier représente, à l'heure actuelle, le principal facteur de dynamique pour l'économie locale.
- Le tourisme diffus est plutôt le résultat d'agglomération d'initiatives individuelles isolées (en termes d'offre).
- On observe deux formes de demande qui se superposent, soit la version traditionnelle que l'on qualifie par le « retour chez soi » et un tourisme motivé essentiellement par la recherche d'authenticité et d'une nature de qualité que l'on qualifie de « tourisme moderne ».
- Les facteurs essentiels d'une dynamique territoriale s'articulant autour du développement touristique de la destination sont l'organisation d'une offre globale de sites touristiques réalisée par :
 - le développement des infrastructures et des biens et services publics,
 - la préservation des aménités naturelles et patrimoniales,
 - l'articulation des activités touristiques avec le reste de l'économie locale.

Ainsi, quand on considère les profils des fréquentations touristiques dans les espaces ruraux à partir des visites et séjours des trois régions, on note :

- L'importance et le maintien des séjours dans leur forme traditionnelle « le retour chez soi » qui représente une moyenne de 30% des séjours dans les trois régions
- L'existence de pratiques touristiques présentant des profils similaires dont l'importance relative dépend des dotations en aménités des régions :
 - « séjour centrés sur les activités autour de l'eau » en Aquitaine,
 - « séjour centrés sur les visites des sites naturels et activités patrimoniales » en Auvergne et Rhône-Alpes.

Enfin, une pratique touristique émergente, destinée à un public très spécifique de niche : le « séjour gastronomique ».

Ainsi par région, on identifie des pratiques touristiques singulières en fonction du contexte et des aménités des destinations.

Dans le cas de l'Aquitaine, en lien avec l'économie résidentielle, on constate un développement de l'activité touristique avec, d'une part des lieux de développement des vecteurs de valorisation non marchands tels que la pratique des activités patrimoniales en petite ville rurale, la visite des espaces naturels en communes rurales touristiques, la pratique d'activités sportives de plein-air et de nature dans une commune rurale, touristique ou non et, partout, la pratique d'activités liées à l'eau ou d'activités sportives de plein-air ; et d'autre part des lieux de développement des vecteurs de valorisations marchandes tels, la gastronomie mais qui n'est pas une spécificité des communes rurales, et l'utilisation d'un hébergement marchand dans les communes rurales.

Dans le cas des deux régions Auvergne et Rhône-Alpes, l'approche du développement touristique a été réalisée par l'étude des pratiques touristiques en lien avec la politique de valorisation des aménités naturelles par les Parcs Naturels Régionaux. On constate que la pratique touristique la plus recherchée est la « visites des sites naturels et des activités patrimoniales », que le vecteur de valorisation marchande dans les Parcs Naturels Régionaux est principalement constitué par l'hébergement marchand, enfin que les pratiques touristiques dans les Parcs Naturels Régionaux sont plutôt le fait de gens de niveau d'éducation plus élevé.

ANNEXE 9 QUEL POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES ?

ANALYSE INTERDISCIPLINAIRE DE
LA VALORISATION DES AMÉNITÉS
(SECONDE PARTIE)

ANNEXE 10 LES PRATIQUES TOURISTIQUES DANS LES ESPACES RURAUX : UNE APPROCHE PAR LA DEMANDE DANS LES TROIS RÉGIONS AQUITAINE, AUVERGNE, RHÔNE-ALPES

ANNEXE 11 PRATIQUES TOURISTIQUES ET AMÉNITÉS EN ESPACE RURAL

À consulter sur le site :
pro.rhonealpes-tourisme.com/amenites

ANNEXE 12 AMÉNITÉS DES ESPACES RURAUX : LE TOURISME COMME VECTEUR DE VALORISATION D'AMÉNITÉS, EXEMPLE DE L'AQUITAINE

ANNEXE 13 VALORISATION, GESTION ET CONTRIBUTION DES AMÉNITÉS : LE CAS DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

ANNEXE 14 LA DEMANDE TOURISTIQUE DANS LES DESTINATIONS DE NATURE, HORS ESPACES PROTÉGÉS, SERA-T-ELLE PLUS SÉLECTIVE ?

À consulter sur le site :
pro.rhonealpes-tourisme.com/amenites



CONCLUSION

Ces approches, réalisées dans le cadre de la démarche sur les aménités territoriales permettent de tirer des enseignements pratiques pour l'action publique locale. Ainsi, l'étude amène à vérifier 4 points essentiels :

1. Que les périmètres d'actions publiques semblent donner plus de cohérence en matière de lectures des pratiques touristiques ;
2. Qu'en terme d'économie résidentielle et de développement touristique, les communes touristiques sont d'abord valorisées pour leurs aménités naturelles, beaucoup plus que par les infrastructures sportives et de loisirs ;
3. Que les Parcs Naturels Régionaux présentent une efficacité avérée pour les pratiques touristiques autour des aménités naturelles ;
4. Enfin que les patrimoines (qui restent à mieux définir) ne semblent pas être un aspect discriminant en matière touristique dans le milieu rural.

En lien avec l'approche des aménités environnementales d'une destination touristique de campagne ou de moyenne montagne, la question qui se pose est celle d'identifier les caractéristiques des séjours touristiques qui peuvent valoriser au mieux les aménités naturelles d'une destination de nature potentielle. L'approche qui a été réalisée par l'Université d'Aquitaine sur l'estuaire de la Gironde éclaire grandement cette juste interrogation.

En effet, il apparaît très nettement que les séjours s'articulant autour d'activités récréatives et de loisirs valorisant la nature, restent les séjours préférés des personnes enquêtées pour cette destination. Elles sont prêtes à payer ceux-ci au même montant que les séjours valorisant les aménités patrimoniales et historiques, à la seule condition que les activités récréatives proposées favorisent l'accès aux aménités naturelles les plus spécifiques et authentiques de la destination.

Pour le cas d'étude, ce sont les îles de l'estuaire de la Gironde et le fleuve, qui, en lien avec l'eau, constituent les éléments déterminants et singuliers du territoire. Ces aménités constituent par ailleurs le principal facteur de différenciation touristique de cette destination, en tant que destination de nature, comparativement à d'autres destinations de nature d'une part, et par rapport aux séjours « patrimoniaux » proposés sur les mêmes territoires d'autre part. Cette étude montre également que le développement de cette forme de tourisme sur l'estuaire nécessite une « labellisation particulière », destinée à garantir la qualité et l'authenticité de ses aménités naturelles auprès du visiteur, la qualification « écotourisme » semblant être mieux valorisée qu'une simple étiquette publicitaire « découverte de la nature ». En outre, l'étude démontre que pour allier valorisation économique et préservation de l'environnement dans la perspective de développement du tourisme de nature pour ces territoires, il convient d'offrir une meilleure visibilité de leur offre d'aménités naturelles et surtout d'articuler leur valorisation touristique avec l'offre touristique existante.

L'étude conduit à considérer que « pour les destinations de nature qui ne sont pas des espaces protégés, le label écotourisme peut venir se substituer aux outils usuels de protection des espaces naturels remarquables pour garantir auprès du public la qualité et la rareté de leurs aménités naturelles. »

Pour cela, la démarche écotourisme en Rhône-Alpes, conçue comme un engagement volontaire de la part des acteurs, d'intégrer une démarche de progrès, s'appuyant sur un référentiel très opérationnel, élaboré et validé avec des professionnels, apporte une réponse positive à ce constat. (VOIR LA PRÉSENTATION DE LA « DÉMARCHE ÉCOTOURISME » PAGE SUIVANTE)



LA DÉMARCHE ÉCOTOURISME RHÔNE-ALPES



Chargé de concevoir l'approche d'un tourisme durable autour des Grands Lacs Alpains, dans le cadre d'un programme Interreg piloté par la Région Rhône-Alpes entre 2005 et 2007, Rhône-Alpes Tourisme a étudié, en lien avec les acteurs du développement et de l'aménagement touristique des grands lacs alpins européens, la mise en place d'une approche opérationnelle de développement d'un tourisme durable notamment centré sur l'émergence de l'écotourisme.

Dès 2008, Rhône-Alpes Tourisme proposait aux prestataires touristiques d'évaluer leurs prestations au regard de critères « écotouristiques ». Cette analyse se faisait aux travers d'un entretien d'une heure à une heure et demi et se basait sur un questionnaire : le « référentiel Ecotourisme ».

Début 2011, après 3 ans de fonctionnement et d'utilisation, plusieurs constats réalisés sur le terrain ont conduit à améliorer la méthode et l'outil. En effet, après 3 ans, sur une thématique aussi évolutive que le développement durable ou plus spécifiquement l'écotourisme, force a été de constater que de nombreuses contraintes et des solutions nouvelles étaient apparues nécessitant la réactualisation de l'outil, conçu pour accompagner les professionnels dans le cadre d'une réelle démarche de progrès. Des visites de terrain conduites sur le département de l'Ardèche dans le cadre d'un partenariat avec l'ADT-07 ont permis d'affiner le référentiel tandis qu'en complément, des réunions de travail avec les représentants, élus et techniciens des territoires candidats à la démarche régionale des « Contrats de Territoires Écotouristiques Exemplaires », ainsi que des rencontres avec des prestataires touristiques rhônalpins, volontaires pour intégrer la démarche, ont conduit à une reformulation de certaines questions afin de les rendre totalement compréhensibles par tous.

Ainsi, aujourd'hui, l'outil est décliné par grandes « familles » d'objets touristiques. Ces 9 « familles » d'objets sont : « Activité », « Camping », « Chambres et tables d'hôtes », « Événement », « Gîte », « Hébergement de groupe », « Hébergements groupés », « Hôtel » et « Restaurant ».

Pour 65 à 70 %, les questions et les réponses sont communes à l'ensemble des déclinaisons. Les 30 à 35 % restants sont, elles, spécifiques à chacune des familles. Par exemple, s'il est légitime de questionner un gîte sur les produits d'entretien laissés à disposition des hôtes, ça ne l'est pas pour un hôtel pour lequel on doit poser la question au regard des produits utilisés par le personnel d'entretien.

L'outil a été conçu pour être « **auto-administré** ». C'est le prestataire touristique lui-même qui s'en empare, à son rythme et qui, question par question, évalue sa prestation (ou son projet). Cette évaluation se fait simplement, en cochant une case par question. En complément, les différentes réponses sont visibles et donnent ainsi des pistes pour aller plus loin.

Enfin, il est « **automatisé** ». Après avoir répondu à toutes les questions, le prestataire touristique dispose de deux synthèses, qui se font automatiquement :

- **une synthèse globale par principe** (les 7 principes de l'écotourisme) avec des réponses personnalisées à la question : « Sur quel principe dois-je porter principalement mon action ? »
- **une synthèse complète, question par question**, qui permet au professionnel de se situer par rapport à la question posée et de déterminer l'action correctrice à mettre en œuvre pour progresser.

Cet outil est un véritable « **Guide pratique de l'écotourisme** ». Les prestataires touristiques disposent d'un **outil de pilotage et d'aide à la décision pour leurs propres démarches responsables**. Cet outil leur appartient et chacun peut évaluer ses prestations, dresser un plan d'actions grâce aux synthèses, revenir dessus 2 mois plus tard parce qu'ils ont réalisé des travaux... et ainsi de suite.

Actuellement sous format « Excel 2007 », ce guide va passer d'ici la fin de l'année à un format « en ligne » afin d'être accessible à tous sans contrainte de logiciel, encore plus simple à renseigner et plus intuitif.

Ce guide pratique, tel qu'imaginé et mis à disposition des professionnels aujourd'hui, propose une méthode et un plan d'actions opérationnel permettant, pas à pas, si le professionnel le souhaite, d'accéder aux labels écotouristiques internationaux. Les prestataires ont ainsi la possibilité de choisir, grâce aux critères objectifs résultants de l'étude, le label référencé et reconnu qui leur convient le mieux.

Cet outil est accessible en ligne sur le site pro.rhonealpes-tourisme.com, <http://pro.rhonealpes-tourisme.com/5933/ecotourisme-un-guide-pratique-pour-mesurer-ses-engagements-et-au-dela.html>



CE QU'IL FAUT RETENIR

Les séjours touristiques dans les espaces naturels restent **un bien d'expérience**. Les touristes ne peuvent apprécier la qualité des services comme celle des aménités naturelles de leur lieu de visite qu'une fois sur place.

Contrairement à l'idée largement répandue, le tourisme en espace rural se structure davantage autour d'activités que le tourisme urbain et chacun des séjours peut générer davantage de dépenses.

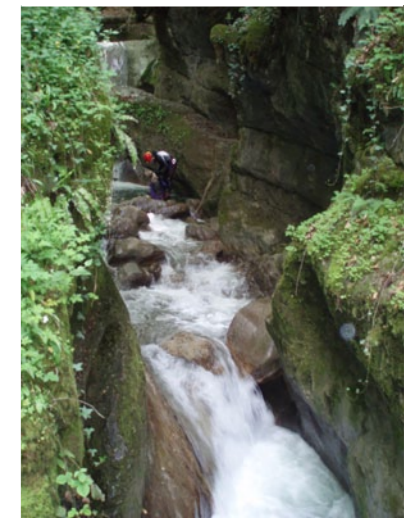
Certes, en espace rural, on constate le maintien de séjours qu'on peut qualifier de « retour chez soi » qui occasionnent peu de dépenses et au cours desquels aucune activité particulière n'est pratiquée. Mais, on note l'importance **des séjours tournés vers la pratique d'activités de pleine nature et ceux tournés vers la découverte du patrimoine local**.

Ces deux types de séjours constituent les segments principaux du tourisme rural « moderne » et s'appuient sur les aménités des territoires visités. En marge de ces deux segments, **émerge un tourisme gastronomique** qui valorise la complémentarité entre les aménités naturelles et les aménités culturelles des territoires.

Au total, ces 3 segments représentent plus de la moitié des séjours d'été en espace rural : 54 % en Auvergne, 57 % en Rhône-Alpes et 70 % en Aquitaine. Les séjours préférés s'articulent autour des activités récréatives de nature. Les répondants sont prêts à payer ceux-ci aussi chers que les séjours valorisant les vignobles et les châteaux viticoles dès lors que les activités récréatives proposées facilitent l'accès **aux aménités naturelles les plus authentiques** de la destination.

Différentes formes de labellisation jouent **le rôle de signal** pour garantir auprès des visiteurs potentiels les spécificités et la qualité des aménités qu'ils vont expérimenter pendant leur séjour et permettent aux acteurs touristiques, qui axent leur offre sur la qualité des aménités naturelles et patrimoniales des destinations de nature, de se différencier du tourisme de masse.

L'**attractivité touristique des parcs naturels régionaux** (44 % de la fréquentation touristique des espaces naturels en 2006) est à lier à l'existence de cette forme de reconnaissance par la demande sur le fait qu'ils exercent un effet positif tant sur la préservation des aménités que sur leur valorisation. En dehors des PNR, le label écotouristique est recherché comme une garantie de la qualité et de la rareté des aménités environnementales des sites.



LA GESTION COLLECTIVE DES AMÉNITÉS PAR LES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS

Les acteurs institutionnels des territoires sont souvent à l'initiative de projets collectifs de valorisation et de préservation des aménités naturelles. Ils y sont associés à travers deux mécanismes : leur participation dans les dispositifs institutionnels de gestion décentralisée de l'environnement et de développements territoriaux, et leur participation dans les collaborations effectives au sein des réseaux d'acteurs qui se forment pour gouverner préservation et valorisation des aménités.

Sur ce sujet, les chercheurs ont abordé deux questions essentielles, soit d'une part la manière dont les acteurs locaux se coordonnent autour des aménités, d'autre part l'évaluation de l'utilité économique des dispositifs spécifiques alliant développement économique et préservation de l'environnement naturel, type PNR.

LE CAS DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Sur le territoire d'étude de l'estuaire de la Gironde, les chercheurs ont identifié plusieurs dispositifs institutionnels dédiés de manière directe ou indirecte à la préservation et à la valorisation des aménités : le SAGE estuaire de la Gironde, les contrats Natura 2000, la charte paysagère et environnementale de l'estuaire, ainsi que les programmes LEADER.

Ces dispositifs offrent la possibilité aux différents acteurs de se rencontrer sur un sujet qui les mobilise compte tenu de leur fonction ou de leur implication préalable dans la problématique estuarienne. Le recensement des acteurs impliqués et de leurs organisations d'appartenance dans ces dispositifs ont fait apparaître le nombre de **993 participations de 514 acteurs pour 242 organisations**. Les chercheurs sont parvenus à deux constats majeurs, qui vérifient ce qui est constaté par ailleurs, et qui s'imposent à l'issue de l'analyse statistique de ces données :

– D'un côté, une large prédominance de la participation des acteurs publics se

partageant de manière égale entre élus et techniciens, et la quasi-absence d'acteurs issus des secteurs économiques de la valorisation des aménités. **Cela pose la question récurrente de la gouvernance des projets qui doit nécessairement associer les acteurs privés et publics.**

– D'un autre côté, la présence et la participation dans les dispositifs d'acteurs publics et privés, ne sont pas synonymes d'implication effective dans les projets collaboratifs autour de la valorisation et de la préservation des aménités sur les territoires de l'estuaire de la Gironde. **Cela pose la question de la réelle appropriation de la démarche et de sa pérennité.**

Des participations récurrentes de certains acteurs dans les dispositifs amènent cependant à les considérer comme les acteurs-clés de cette problématique.

Les entretiens qui ont été conduits auprès de ces acteurs – et dont l'objectif était d'obtenir un ensemble d'informations sur leurs activités professionnelles, leur mandat, ou encore les motivations personnelles et leurs relations de collaborations autour de la gestion des aménités de l'estuaire – ont permis de retracer **les réseaux de relations issues des collaborations interindividuelles citées.**

L'analyse empirique de ces données montre que le collectif qui se coordonne autour de la gestion des aménités est **un collectif encore en construction**. Il présente notamment une densité de relations assez faible. On montre par ailleurs, que ces liens de collaboration relèvent avant tout des **affinités interindividuelles** entre les collaborateurs ; l'organisation d'appartenance ne constituant pas un avantage, pas plus qu'une contrainte sur l'existence des collaborations, même si la population concernée est composée principalement d'élus et de techniciens.

Le mécanisme qui prédomine à la formation des liens reste celui de l'historique des relations : **les acteurs les plus « recherchés » sont les acteurs qui détiennent la plus grande ancienneté dans le domaine**. Ceci tient probablement à la rareté des initiatives prises pour valoriser les aménités, ou tout du moins à leur manque de visibilité. Ainsi, la recherche montre que, quand il y a association, elle est rarement transversale, interdisciplinaire, inter branches d'activité.

GÉNÉRALISATION DES OBSERVATIONS

Cela se vérifie dans de très nombreuses approches conduites pour favoriser le développement territorial et ce malgré des dispositifs favorisant ces relations. Les études conduites dans le cadre du programme SYTALP par exemple, de même que celles menées dans d'autres programmes PSDR (Resterre par exemple) parviennent au même constat. Des méthodes et des outils ont été élaborés pour favoriser les échanges et les participations croisées depuis la conception du projet jusqu'à sa réalisation. Des personnes ressources au savoir-faire validé sont disponibles.

Les difficultés et les freins viennent du manque de volonté des acteurs pour mettre en œuvre de telles démarches.

Les Parcs Naturels Régionaux constituent des exemples d'organismes pluripartites, associant, autour d'une charte fondatrice, d'objectifs déterminés et d'un programme d'actions structuré, les principaux acteurs intervenant sur le territoire. Ils ont été tout naturellement l'objet d'études dans le cadre de ce programme afin de vérifier leur pertinence et leur efficacité sur ces registres.

LE RÔLE DU PARC NATUREL RÉGIONAL

À l'issue des travaux conduits par les chercheurs, il apparaît que l'effet PNR sur la protection foncière des espaces naturels et agricoles repose moins sur la charte (document peu contraignant) que sur le travail de concertation et d'expertise mené par les techniciens du parc soit lors de la mise en place des documents de planification communaux et intercommunaux (PLU et SCOT) soit pour faciliter la mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales (MAE).

Les PNR ont en effet l'immense avantage d'apporter sur le territoire une ingénierie opérationnelle d'autant plus efficace qu'elle est transversale et intervient au nom du Syndicat Mixte qui comprend, dans son tour de table, les représentants de l'ensemble des principaux acteurs territoriaux.

Les chercheurs ont vérifié l'effet positif du Parc Naturel Régional à travers l'intervention des techniciens du Parc auprès des agriculteurs pour favoriser et faciliter la mise en place de MAE et réduire les coûts induits par la démarche, et ce au delà du constat que les agriculteurs plus jeunes et mieux formés ont des coûts induits plus faibles (compétence, informations, temps passé), de même que les agriculteurs plus insérés dans les réseaux et dont la SAU est plus importante (économie d'échelles). En effet, les PNR jouent un rôle très significatif, en réduisant les coûts induits par les MAE, d'une part par simple effet de la localisation dans le périmètre du Parc (effet de réseau et de proximité), d'autre part du fait d'une instruction des MAE mieux ciblée par la structure PNR pour les agriculteurs que celle des structures classiques.

Par ailleurs, il apparaît que la sécurisation du foncier et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels demandent la mobilisation conjointe d'outils réglementaires (réglementation des sols, PLU) et contractuels ainsi qu'une animation déterminée. En effet, si tous les acteurs privés et publics interviennent et agissent sur les milieux naturels et l'espace, seuls les acteurs publics sont, dans les faits, à même de conduire des démarches volontaires à travers des politiques contractuelles et des dispositifs réglementaires du type POS, PLU, SCOT, BRE ou autres.

LES BAUX RURAUX ENVIRONNEMENTAUX

Ces derniers, les Baux Ruraux Environnementaux, sont particulièrement intéressants dans le sens où ils permettent de conjuguer la prise en compte des aménités environnementales et les contraintes liées à l'exploitation agricole des espaces. Le travail réalisé par les chercheurs sur ce dispositif récent éclaire les conditions de sa mise en œuvre et précise les « facteurs clés de succès » de cette démarche.

Les moyens juridiques à disposition des collectivités territoriales pour assumer leurs missions dans le domaine de l'environnement sont finalement assez limités, réduits par les compétences étatiques d'une part et par les règles relatives aux aides publiques d'autre part. Permettant de combler en partie un vide juridique défavorable aux collectivités, offrant une souplesse mais aussi une pérennité et une sécurité juridique plus grande que l'octroi d'aides directes, le Bail Rural Environnemental (BRE) se présente de ce point de vue comme un outil pertinent et original pour la mise en œuvre d'une politique environnementale locale et décentralisée. Le document synthétique présente, en annexe, ce que sont les BRE, les conditions de leur mise en œuvre ainsi que des recommandations fondées sur les expériences analysées en Rhône-Alpes et en Auvergne.

LE BAIL RURAL À CLAUSES ENVIRONNEMENTALES SYNTHÈSE



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 et son décret d'application du 8 mars 2007 ont offert la possibilité d'introduire un certain nombre de clauses visant la protection de l'environnement dans les Baux Ruraux (article L.411-27 du code rural). Ces clauses, au nombre de quinze, sont limitativement énumérées à l'article R.411-9-11-1 du code rural.

Le bail rural à clauses environnementales n'est pas ouvert à tous les bailleurs et à toutes les parcelles. Il ne pourra être conclu que (article L.411-27 du code rural) si le bailleur est une personne morale de droit public ou une association agréée de protection de l'environnement, ou que si la parcelle se situe dans un de ces espaces protégés. Le bailleur, gardien de la pérennité environnementale de ses terres, se voit aussi attribuer de nouvelles prérogatives : le contrôle du respect des clauses environnementales (article R. 411-9-11-4 du Code Rural) et la possibilité de résilier le contrat en cas de manquement par le preneur à ses obligations agro-environnementales

(article L. 411-31, I, alinéa 3 du code rural). Les modalités de contrôle sont fixées par les deux parties et sont inscrites au bail. L'élaboration de ce type d'outil demande une ingénierie juridique, agronomique et environnementale importante. Ce sont les institutions publiques telles que les conseils généraux, les parcs naturels régionaux, les chambres d'agriculture ou des institutions privées type conservatoire d'espace naturel, association agricole, FDSEA ou SAFER qui guident les bailleurs. Il est fréquent que plusieurs institutions mettent en commun leurs compétences pour mettre en place un bail à clauses environnementales. Quand plusieurs acteurs joignent leurs compétences pour la mise en place d'un tel contrat, une institution « intermédiaire » rédige le contrat et fait le lien entre les parties et d'autres acteurs qui interviennent ponctuellement sur des missions précises (relecture juridique, aide à la rédaction des clauses).

LES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES EN PRATIQUE

Le contenu du contrat et plus spécifiquement des clauses est primordial. Celles-ci doivent être intelligibles et réalisables en pratique pour que le preneur puisse les respecter. La phase de négociation est donc primordiale pour adapter les clauses aux enjeux environnementaux de la parcelle mais aussi au système d'exploitation de l'agriculteur.

Il est impossible pour les parties de sortir de la liste réglementaire et d'inventer une clause, sous peine de nullité. Le panel de clauses est cependant assez large et englobe l'essentiel des pratiques agricoles possibles. La liste est à la fois complète et souple ; le choix des clauses se fait à la discrétion des cocontractants et certaines d'entre-elles sont modulables. Elle laisse aux parties une marge de manœuvre pour établir le degré de contrainte voulu. Quand les clauses représentent de trop fortes contraintes, les exploitants ont aussi toujours la possibilité de les négocier avec le bailleur. Il arrive fréquemment que les clauses dites « modulables » fassent l'objet de petites modifications (par exemple, les dates de fauche tardive peuvent être reculées, la limite de fertilisation ou le chargement négocié). La volonté du bailleur et les enjeux environnementaux de la parcelle peuvent diminuer la marge de manœuvre du preneur dans les négociations. Certaines clauses sont négociables, d'autres pas.

Le BRE marque une étape importante dans ce processus puisqu'il modifie l'objet même du contrat ou plus exactement ajoute à son objet initial (la location de terres agricoles) un objet second, la gestion de ces terres selon des pratiques favorables à l'environnement. En outre, le législateur a introduit explicitement à cette occasion un droit de contrôle du bailleur dans un corpus normatif historiquement défavorable à toute intrusion de ce dernier quant aux modalités d'exploitation de son fonds, puisque la violation des clauses

environnementales du BRE figure désormais comme l'un des motifs de résiliation du bail (art. L 411-31 I 3° du code rural). Enfin, le BRE vise expressément certains bailleurs – les personnes morales de droit public et les associations agréées de protection de l'environnement – en raison de l'intérêt supposé de celles-ci à voir leur terres exploitées de manière écologique, (la possibilité de conclure un BRE n'est en revanche ouverte aux autres bailleurs que lorsque leurs terres sont situées dans des zones à enjeu environnemental particulier).

Les Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) peuvent rémunérer des pratiques particulières, à condition que celles-ci ne découlent pas d'une obligation réglementaire.

De son côté, le bail rural est un contrat conventionnel qui confère au preneur la jouissance du bien contre un prix convenu et un engagement : utiliser les terrains selon leur destination et les entretenir « en bon père de famille ». Les clauses environnementales du BRE sont donc de nature conventionnelle, et ne relèvent pas d'une obligation réglementaire. Il n'y a pas d'incompatibilité entre un BRE et des MAET.

EN GUISE DE CONCLUSION

En permettant de combler en partie un vide juridique défavorable aux collectivités et en offrant une souplesse mais aussi une pérennité et une sécurité juridique plus grande que l'octroi d'aides directes, le BRE se présente, de ce point de vue, comme un outil pertinent et original pour la mise en œuvre d'une politique environnementale locale et décentralisée.



CONCLUSION

Il apparaît ainsi que les structures territoriales de proximité sont les plus à même de valoriser les aménités territoriales et ce d'autant plus qu'elles portent dans leurs ADN les valeurs attachées à ces aménités.

Mais restent et demeurent au final les deux déclencheurs de la valorisation des aménités environnementales pour un territoire, – dont le programme de recherche PSDR a démontré tout l'intérêt du point de vue économique, social, environnemental et de gouvernance, c'est-à-dire pour le développement durable du territoire –, que sont d'une part **la volonté des acteurs publics et des acteurs privés** de la mettre en

œuvre, d'autre part **leur capacité à élaborer ensemble une démarche prospective de développement raisonné du territoire** en faisant fi des « urgences » du court terme pour privilégier une approche stratégique des enjeux et des défis qui se posent.

Les prises de conscience sont en marche, les méthodes et les outils existent, les compétences se trouvent. Cette approche inter-universitaire, conduite en lien avec des acteurs, a défriché le sujet. Espérons que la mise à disposition du plus grand nombre d'acteurs des fruits de ces travaux, que ce soit au travers du présent document, ou que ce soit avec les données mises en ligne sur les sites dédiés, contribuera à favoriser la multiplication de démarches pertinentes et prospectives dans les territoires.

ANNEXE 15 MÉTHODES ET OUTILS DE GESTION DES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES : LE BAIL RURAL À CLAUSES ENVIRONNEMENTALES (BRE)

À consulter sur le site :

pro.rhonealpes-tourisme.com/amenites

ANNEXE 16 QUEL RÔLE DES DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DANS LA COORDINATION DES ACTEURS AUTOUR DES AMÉNITÉS ?

À consulter sur le site :

pro.rhonealpes-tourisme.com/amenites

CONCLUSION GÉNÉRALE



« LES AMÉNITÉS POSITIVES CONSTITUENT DES AVANTAGES CONCURRENTIELS POUR LES TERRITOIRES. »

Le développement équilibré des territoires ruraux et de moyenne montagne est une préoccupation majeure aujourd'hui qui s'interroge sur le devenir de ces espaces divers, aux avenir incertains. La question de la valorisation des aménités de ces espaces, qui les caractérisent et en constituent un capital singulier que l'on redécouvre, est aujourd'hui essentielle en ce qu'elles sont pressenties comme contribuant au développement de ces territoires. Bien identifiées, singularisées, protégées et valorisées, elles peuvent contribuer à créer des emplois et accroître le niveau des revenus des biens et services produits localement.

Le terme « aménité », dont l'origine remonte à Cicéron, était devenu désuet jusqu'à ce que l'OCDE le réutilise dans les années 90 lors des débats sur le second pilier de la PAC, dans le contexte de la montée des préoccupations environnementales dans les espaces ruraux. Les aménités sont « les attributs, naturels ou façonnés par l'homme, liés à un territoire et qui le différencient d'autres territoires qui en sont dépourvus ». L'aménité c'est également l'agrément qu'un lieu procure à ceux qui le fréquentent : ses qualités environnementales, mais aussi sociales et culturelles, peuvent rendre ce lieu agréable, attractif et source de bien-être pour ses habitants permanents et ses visiteurs occasionnels.

On pressent ainsi que ces aménités, lorsque leur spécificité est liée à la préservation de la qualité des ressources naturelles, peuvent être la source d'une forte attraction pour les touristes et tous les visiteurs des territoires ruraux de campagne ou de moyenne montagne, ainsi qu'un élément de valorisation des produits du territoire – devenant dans ce contexte favorable « terroir ». Mais comme l'accès à ces aménités est le plus souvent gratuit (bien publics, ni rivaux, ni exclusifs), leur valorisation économique ne peut être qu'indirecte, via l'achat de produits de terroir et de services touristiques dont l'attractivité serait liée à ces aménités.

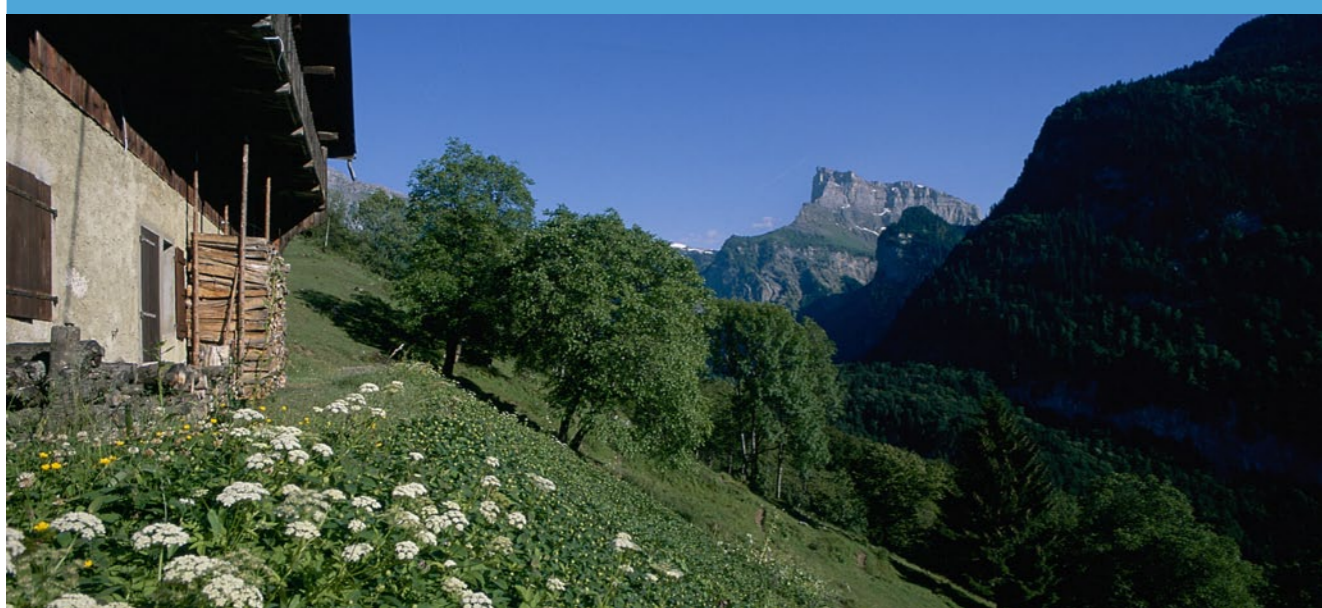
À partir d'observations conjointes conduites par la Recherche Universitaire en Aquitaine (dont l'Estuaire de la Gironde), en Auvergne (dont les Volcans d'Auvergne) et en Rhône-Alpes (dont le Massif des Bauges), il a été possible d'approcher le potentiel de valorisation des aménités environnementales des espaces ruraux et les modes de gestion qui peuvent favoriser leur contribution au développement territorial.

Pour évaluer ce potentiel de valorisation, il a fallu analyser **à la fois ses aspects objectifs** via une typologie fondée sur l'analyse écologique, fonctionnelle et anthropique des espaces ruraux, **et à la fois ses aspects subjectifs**, fondés sur l'analyse de la perception et du vécu par les « usagers ».

Dans le but de mieux définir les aménités, il a été procédé **d'une part à une analyse écologique** des aménités pour mieux préciser la qualité de leur potentiel environnemental, **d'autre part à une analyse cognitive** des aménités, motrice de la valorisation potentielle liée à leur mode de perception. Ces deux visions complémentaires interdisciplinaires ont permis de mieux cibler **l'analyse socio-économique des modes de valorisation** de ce potentiel de développement.

RÉSULTATS LES AMÉNITÉS, UN « BOUQUET » COMPOSÉ PAR CHACUN...

La perception des aménités est subjective. Ce n'est pas qu'un « paysage » qui s'imposerait à tous les usagers mais un support de projection de leur vécu, différent selon leur profil. Chacun compose donc son « bouquet d'aménités » selon ses propres goûts, avec des comportements différents de fréquentation du territoire : l'action pour les excursionnistes (mais aussi les résidents principaux) via des supports d'activités récréatives ou des activités de cueillette, la « contemplation » pour les touristes et les résidents secondaires qui cherchent plutôt un cadre propice au repos.



L'offre et la demande d'aménités ont été confrontées.

L'offre d'aménités est régulée par les acteurs privés et publics, via leurs actions pour préserver les espaces naturels (mais aussi culturels et patrimoniaux) ainsi que par la qualité de leurs interventions matérialisées dans les aménagements et les équipements. L'offre d'aménités et les stratégies liées des acteurs, ont été analysées par trois entrées différentes que sont :

- la protection et la mise en valeur des aménités dans le PNR des Bauges via les textes réglementaires qui définissent les usages de l'espace (analyse juridique, enquêtes sur leur application),
- l'effet positif (ou non) des PNR sur la réduction des coûts de transaction pour la mise en œuvre de mesures agri-environnementales par les agriculteurs (comparaison Nièvre, Cantal, Puy de Dôme, Creuse),
- le fonctionnement des réseaux sociaux et la coordination des acteurs publics et privés dans l'Estuaire de la Gironde et le PNR des Volcans d'Auvergne.

La demande d'aménités dépend des préférences des consommateurs pour un usage privilégié de ces espaces via l'achat sur place de produits de qualité-terroir et des services touristiques qui leur sont liés (hébergement, restauration, activités récréatives). La demande d'aménités a été évaluée à travers les différents vecteurs par lesquels elle s'exprime, soit :

- les pratiques touristiques d'été dans les

- trois régions d'observation (Aquitaine, Auvergne, Rhône-Alpes),
- le choix entre différents types de séjours de nature dans l'estuaire de la Gironde (analyse conjointe),
- les préférences des consommateurs pour l'attribut « aménités » de deux fromages de terroir,
- les différentiels de prix positifs pour les produits et services touristiques des Bauges et du Sancy.

RÉSULTATS DEUX VECTEURS LIÉS DE VALORISATION DES AMÉNITÉS, SERVICES TOURISTIQUES ET PRODUITS DE TERROIR

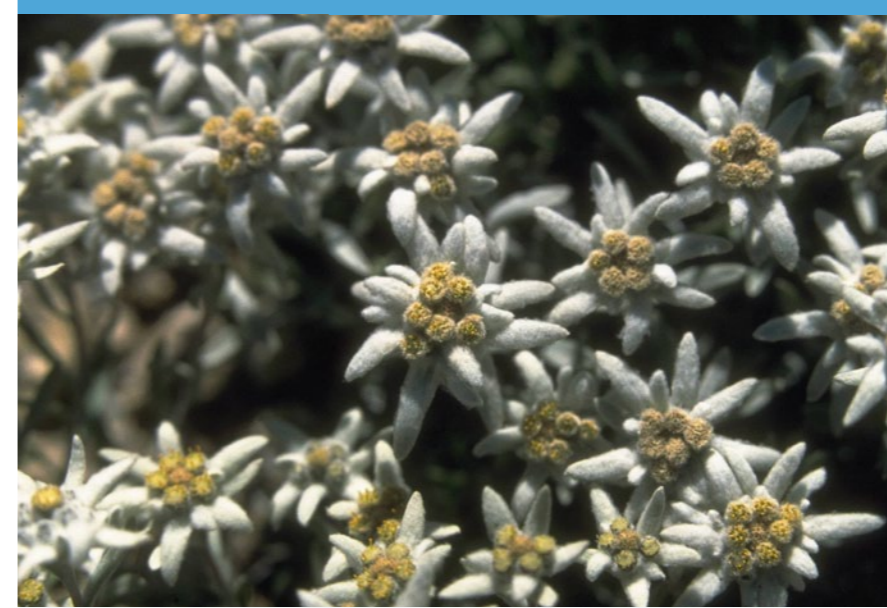
L'analyse du tourisme rural d'été, à la campagne et en moyenne montagne, met en évidence l'importance des pratiques touristiques ancrées sur les aménités naturelles en termes de valorisation économique : séjours de découverte du patrimoine local, d'activités de pleine nature et de gastronomie. Ce lien positif s'observe dans des espaces riches en aménités : espaces protégés, paysages ruraux patrimoniaux, parcs naturels. On observe aussi ce lien pour l'hébergement et la restauration (Gîtes ruraux) et l'achat de produits de terroir, mais il est plus fort si une spécificité particulière est affichée (signes de qualité, labellisation, authenticité manifeste...)

Ce rapprochement offre-demande a permis d'évaluer l'impact de ce potentiel sur le développement territorial et de proposer une synthèse réalisée à différentes échelles de rencontre entre l'offre et la demande d'aménités pour évaluer leur contribution au développement territorial notamment par :

- les comparaisons d'indicateurs socio-économiques au niveau communal, entre les PNR de Rhône-Alpes et d'Auvergne et des zones non PNR équivalentes, pour évaluer l'impact des PNR sur le développement territorial.

RÉSULTATS UNE CONDITION FORTE, LA GESTION COLLECTIVE DES AMÉNITÉS PAR LES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS

La préservation des aménités impose une gouvernance qui coordonne de nombreux acteurs hétérogènes. Les acteurs privés et institutionnels des territoires (réseaux sociaux/professionnels, collectivités territoriales, réglementation foncière...) sont souvent à l'origine de projets collectifs de valorisation et de préservation des aménités environnementales. Mais leur rôle devient moins central s'il existe une structure locale dédiée à ces objectifs, qui s'avère efficace pour coordonner les acteurs privés et publics (cas des PNR).



- l'observation et l'analyse de l'intensité des « rentes de qualité territoriales » dans des espaces réputés pour la qualité de leurs aménités et la valorisation conjointe des produits et services liés (cf. panier de biens).

RÉSULTATS PAS TOUJOURS DE RENTES DE QUALITÉ TERRITORIALES...

On observe souvent une forte correspondance entre la qualité de l'environnement (méthode de notation hédonique des aménités) et le consentement à payer élevé déclaré par les vacanciers pour les produits de terroir (fromages, vins, miel, plantes aromatiques...) et les services touristiques. Mais cette attractivité n'est pas toujours bien valorisée, car elle varie selon les produits et le degré de concurrence sectorielle. On observe parfois un faible différentiel de prix et un volume insuffisant d'activité, qui génèrent une absence ou de moindres rentes de qualité territoriale, ce qui ne permet donc pas toujours un développement territorial significatif.

Cependant, il convient de noter que, pour que les aménités constituent un potentiel de valorisation économique important il est nécessaire que le territoire soit bien délimité (un « dedans » et un « dehors »), que sa lisibilité et son image soient claires, que les aménités du territoire soient attractives, réputées et appréciées des consommateurs, enfin qu'il y ait congruence, c'est à dire correspondance, harmonie entre les aménités et les produits/ services vendus.

En outre, ce potentiel de rentes territoriales ne sera réel que si des stratégies sont mises en œuvre d'une part pour identifier les aménités qui valorisent le mieux un territoire donné, d'autre part pour coordonner les interactions entre acteurs publics/privés pour la gestion/préservation des aménités, enfin pour mieux différencier les différents publics ciblés (touristes, excursionnistes, résidents...) et améliorer l'interaction offre/demande d'aménités.

